REPUBLIQUE GABONAISE

Union - Travail - Justice



ANNEXE EXPLICATIVE DETAILLANT ET JUSTIFIANT LES MODIFICATIONS DES CREDITS

ACCOMPAGNANT LA LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE 2024

SOMMAIRE

INTRO	DDUCTION	6
1. A	CTION EXTERIEURE DE L'ETAT	7
1.1	Tableau des variations	7
1.2	Justifications	7
2. AI	DMINISTRATION DU TERRITOIRE	9
2.1	Tableau des variations	9
2.2	Justifications	9
3. A	GRICULTURE, ELEVAGE ET PECHE	11
3.1	Tableau des variations	11
3.2	Justifications	11
4. AI	MENAGEMENT DU TERRITOIRE ET TOURISME	13
4.1Ta	ableau des variations	13
4.1	Justifications	13
5. CC	ONSEIL ET CONTRÔLE	14
5.1	Tableau des variations	14
5.2	Justifications	14
6. Cl	ULTURE ET EDUCATION POPULAIRE	16
6.1	Tableau des variations	16
6.2	Justifications	16
7. DI	EFENSE	17
7.1	Tableau des variations	17
7.2	Justifications	17
8. PI	LOTAGE ET COORDINATION DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE	19
8.1	Tableau des variations	19
8.2	Justifications	19
9. EC	CONOMIE FORESTIERE ET PROTECTION DE l'ENVIRONNEMENT	21
9.1	Tableau des variations	21
9.2	Justifications	21
10.	COMMUNICATION	23
10.1	Tableau des variations	23

10.2	Justifications	23
11.	EDUCATION NATIONALE	25
11.1	Tableau des variations	25
11.2	Justifications	25
12.	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE SCIENTIFIQUE	27
12.1	Tableau des variations	27
12.2	Justifications	27
13.	ENTREPRENARIAT ET COMMERCE	28
13.1	Tableau des variations	28
13.2	Justifications	28
14.	GESTION DES FINANCES PUBLIQUES	29
14.1	Tableau des variations	29
14.2	Justifications	30
15.	CONSTRUCTION, LOGEMENT ET EQUIPEMENT COLLECTIF	32
15.1	Tableau des variations	32
15.2	Justifications	32
16.	INDUSTRIE ET MINES	35
16.1	Tableau des variations	35
16.2	Justifications	35
17.	TRANSPORTS	36
17.1	Tableau des variations	36
17.2	Justifications	36
18.	JEUNESSE, SPORT ET LOISIRS	37
18.1	Tableau des variations	37
18.2	Justifications	37
19.	JUSTICE	38
19.1	Tableau des variations	38
19.2	Justifications	39
21.	POUVOIRS PUBLICS	40
21.1	Tableau des variations	40
21.2	Justifications	40
22.	PREVOYANCE SOCIALE	42
22.1	Tableau des variations	42

22.2	Justifications	42
23.	PROVISIONS	43
23.1	Tableau des variations	43
23.2	Justifications	43
24.	GESTION ET CONTROLES DES RESSOURCES HYDRAULIQUES, ENERGETI	QUES ET
PETR	OLIERES	44
24.1	Tableau des variations	44
24.2	Justifications	44
25.	SANTE	46
25.1	Tableau des variations	46
25.2	Justifications	46
26.	SECURITE	47
26.1	Tableau des variations	47
26.2	Justifications	47
27.	STRATEGIE ECONOMIQUE	48
27.1	Tableau des variations	48
27.2	Justifications	49
28.	FONCTION PUBLIQUE ET MODERNISATION DE L'ETAT	50
28.1	Tableau des variations	50
28.2	Justifications	50
29	TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE	51
29.1	Tableau des variations	51
29.2	Justifications	51
30	DEPENSES TRANSVERSALES	52
30.1	Tableau des variations	52
30.2	Justifications	53
31 AL	JTORITES ADMINISTRATIVES, INDEPEDANTES ET DE REGULATION	55
31.1	Tableau des variations	55
31.2	Justifications	55
35.	ENGAGEMENTS DE L'ETAT	57
35.1	Tableau des variations	57
35.2	Justifications	57
60.	PENSIONS	59

60.1	Tableau des variations	59
60.2	2 Justifications	59
63.	PROMOTION DU SPORT	59
63.1	Tableau des variations	59
63.2	2 Justifications	59
64.	PROMOTION AUDIOVISUELLE ET CINEMATOGRAPHIQUE	60
64.1	Tableau des variations	60
64.2	2 Justifications	60
65.	FORMATION POUR L'EMPLOI	61
65.1	Tableau des variations	61
65.2	2 Justifications	61
67	Salubrité publique	62
67.1	Tableau des variations	62
67.2	2 Justifications	62
68.	VALORISATION DU PATRIMOINE DE L'ETAT ET CONTRÔLE	DES PRODUITS
PETRO	OLIERS	62
68.1	Tableau des variations	62
68.2	2 Justifications	62
69.	FINANCEMENT DE L'HABITAT	63
68.1	Tableau des variations	63
68.2	2 Justifications	63
71.	ENTRETIEN DU PATRIMOINE ROUTIER DE L'ETAT	64
71.1	Tableau des variations	64
71.2	2 Justifications	64

INTRODUCTION

Le présent document détaille et justifie les modifications de crédits proposées dans le cadre du collectif budgétaire 2024, en application des dispositions de l'article 16 de la loi organique n°020/2014 du 21 mai 2015 relative aux lois des finances et à l'exécution du budget (LOLFEB), ensemble les textes modificatifs subséquents.

Ledit collectif se justifie par la nécessité de prendre en compte les très hautes instructions de Son Excellence, Monsieur le Président de la Transition, Président de la République, Chef de l'Etat, relatives à la refonte de la Constitution et à la restauration des institutions ainsi que le respect des engagements de l'Etat envers les partenaires techniques et financiers.

Dans ce contexte, le budget de l'Etat s'équilibrerait en ressources et en charges à **4.493,5 milliards** FCFA contre **4.162 milliards** FCFA dans la loi de finances initiale (LFI), soit une hausse de **331,5 milliards** FCFA.

Ainsi, les dépenses du budget de l'Etat arrêtées à 2.818,4 milliards FCFA contre 2.568,9 milliards FCFA dans la LFI augmenteraient de 249,6 milliards FCFA soit une hausse de 9,7%.

Par titre, cette variation se décompose de la manière suivante :

- les charges financières de la dette (Titre 1), projetées à 388,4 milliards FCFA contre 378,4 milliards FCFA dans la LFI, enregistreraient une hausse de 9,9 milliards FCFA (+2,6%);
- les dépenses de personnel (Titre 2), seraient maintenues à leur niveau initial, soit 771,7 milliards FCFA ;
- les dépenses de biens et services (Titre 3), budgétisées à 410,6 milliards FCFA contre 301,7 milliards FCFA en LFI, seraient en hausse de 108,9 milliards FCFA (+36,1%);
- les dépenses de transfert (Titre 4), évaluées à 507,4 milliards contre 475,1 milliards FCFA pour une augmentation de 32,3 milliards FCFA (+6,8%);
- les dépenses d'investissement (Titre 5), s'établiraient à 681,3 milliards FCFA contre 595,0 milliards FCFA dans la LFI, soit une hausse de 86,3 milliards de FCFA (+14,5%);
- les autres dépenses (Titre 6) sont évaluées à 59,0 milliards FCFA contre 46,9 milliards FCFA, soit une hausse de 12,2 milliards FCFA (+25,9%).

Les modifications sur les comptes spéciaux (Compte de commerce et comptes d'affectation spéciale) prennent en compte la révisions sur les prévisions de recettes et les ajustements consécutifs.

Le détail de ces différentes modifications intervenues dans le projet de loi de finances rectificative, objet de la présente annexe, est justifié par mission, programme et titre.

1. ACTION EXTERIEURE DE L'ETAT

1.1 Tableau des variations

Programme/Titre	LFI 2024	Budget hors ADP	Attribut de Produit (ADP)	Budget y compris (ADP)	Ecart
Action extérieure de l'Etat	23 636 717 132	28 449 714 730	-	28 449 714 730	4 812 997 598
Titre 2. Dépenses de personnel	5 876 482 558	5 876 482 558	-	5 876 482 558	-0
Titre 3. Dépenses de biens et services	15 341 513 833	16 127 082 130	-	16 127 082 130	785 568 297
Titre 4. Dépenses de transfert	1 418 720 741	4 429 483 375	-	4 429 483 375	3 010 762 634
Titre 5. Dépenses d'investissement	1 000 000 000	2 000 000 000	-	2 000 000 000	1 000 000 000
Titre 6. Autres dépenses	-	16 666 667	-	16 666 667	16 666 667
Affaires étrangères	17 979 501 040	21 434 333 239	-	21 434 333 239	3 454 832 199
Titre 2. Dépenses de personnel	3 973 225 593	3 973 225 593	-	3 973 225 593	0
Titre 3. Dépenses de biens et services	13 203 235 333	13 796 246 139	-	13 796 246 139	593 010 806
Titre 4. Dépenses de transfert	803 040 114	2 664 861 507	-	2 664 861 507	1 861 821 393
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	1 000 000 000	-	1 000 000 000	1 000 000 000
Intégration africaine et coopération internationale	1 108 617 027	1 169 837 680	-	1 169 837 680	61 220 653
Titre 2. Dépenses de personnel	204 580 650	204 580 650	-	204 580 650	-
Titre 3. Dépenses de biens et services	288 355 750	377 105 750	-	377 105 750	88 750 000
Titre 4. Dépenses de transfert	615 680 627	588 151 280	-	588 151 280	-27 529 347
Affaires consulaires	1 607 431 945	2 823 435 136	-	2 823 435 136	1 216 003 191
Titre 2. Dépenses de personnel	308 104 195	308 104 195	-	308 104 195	-0
Titre 3. Dépenses de biens et services	1 299 327 750	1 322 193 686	-	1 322 193 686	22 865 936
Titre 4. Dépenses de transfert	-	1 176 470 588	-	1 176 470 588	1 176 470 588
Titre 6. Autres dépenses	-	16 666 667	-	16 666 667	16 666 667
Pilotage et soutien de l'action extérieure de l'Etat	2 941 167 120	3 022 108 675	-	3 022 108 675	80 941 555
Titre 2. Dépenses de personnel	1 390 572 120	1 390 572 120	-	1 390 572 120	-0
Titre 3. Dépenses de biens et services	550 595 000	631 536 555	-	631 536 555	80 941 555
Titre 5. Dépenses d'investissement	1 000 000 000	1 000 000 000	-	1 000 000 000	-

1.2 Justifications

Le budget de la mission "Action extérieure de l'Etat" est en augmentation de 4.812.997.598 FCFA. Cette variation s'explique par la prise en compte des besoins en fonctionnement et en investissement.

Les variations par programme se déclinent ainsi qu'il suit :

Affaires étrangères

Le programme enregistrerait une hausse des dépenses de biens et services de 593.010.806 FCFA pour le remboursement de la dette de la Mission Permanente du Gabon auprès de l'office des Nations -Unies à Genève pour un montant de 345.728.567 FCFA, le remboursement des frais médicaux à hauteur de 112.258.804 FCFA. Les dépenses de transfert connaitraient une augmentation de 1.861.821.393 FCFA justifiée en partie par le règlement des frais de scolarité des enfants des diplomates Gabonais à l'étranger pour l'année 2023-2024 de 1.361.288.852 FCFA.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, elles seraient en hausse de 1.000.000.000 FCFA avec la prise en compte des projets de construction de la chancellerie et de la résidence de l'Ambassadeur à Addis Abeba à hauteur de 981.338.690 FCFA et des travaux de réhabilitation du Haut-commissariat de la République Gabonaise près de la République du Cameroun pour 18.661.310 FCFA.

Intégration africaine et coopération internationale

La variation de 61.220.653 FCFA constatée dans ce programme, serait imputable d'une part, à l'accroissement des dépenses en biens et services à hauteur de 88.750.000 FCFA concernant entre autres le paiement de la formation des stagiaires du commissariat à l'intégration régionale de l'université des sciences politiques et de management (UASPOM) et d'autre part à la baisse de 27.529.347 FCFA liées aux dépenses de transferts.

Affaires consulaires

La variation observée de 1.216.003.191 FCFA serait relative à une augmentation de 22.865.936 FCFA en titre 3. Cette hausse s'expliquerait entre autres, par les demandes d'aides financières des compatriotes en détresse en Tunisie, en Côte d'Ivoire et en Turquie, la relance de la demande de prise en charge du rapatriement de la dépouille d'une compatriote gardée à la morgue de Dolisie en République du Congo de 9.292.750 FCFA.

Au niveau des dépenses de transfert, on enregistrerait aussi un accroissement de 1.176.470.588 FCFA lié à la prise en compte des besoins de fonctionnement des services. La viaration du titre 6, serait consécutive à la fermeture définitive du consulat général du Gabon au Liban de 15.000.000 FCFA.

Pilotage et soutien de l'action extérieure de l'Etat

Le programme connaitrait une augmentation de 80.941.555 FCFA impactée entre autres par les demandes de financements exceptionnels pour la Grande Commission mixte de Coopération Gabon/Serbie et la participation du Gabon au FOCAC.

2. ADMINISTRATION DU TERRITOIRE

2.1 Tableau des variations

Programme/Titre	LFI 2024	Budget hors ADP	Attribut de Produit (ADP)	Budget y compris (ADP)	Ecart
Administration du territoire	26 658 655 379	40 947 748 125	35 658 000	40 983 406 125	14 324 750 746
Titre 2. Dépenses de personnel	7 511 371 055	7 511 371 055	-	7 511 371 055	-0
Titre 3. Dépenses de biens et services	1 748 579 400	9 539 353 960	35 658 000	9 575 011 960	7 826 432 560
Titre 4. Dépenses de transfert	16 596 261 299	18 328 646 610	-	18 328 646 610	1 732 385 311
Titre 5. Dépenses d'investissement	802 443 625	5 568 376 500	-	5 568 376 500	4 765 932 875
Administration territoriale	6 208 953 808	16 381 210 003	35 658 000	16 416 868 003	10 207 914 195
Titre 2. Dépenses de personnel	4 982 271 864	4 982 271 865	-	4 982 271 865	1
Titre 3. Dépenses de biens et services	1 087 203 644	8 322 319 926	35 658 000	8 357 977 926	7 270 774 282
Titre 4. Dépenses de transfert	139 478 300	133 241 712	-	133 241 712	-6 236 588
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	2 943 376 500	-	2 943 376 500	2 943 376 500
Gestion des collectivités locales	16 777 338 827	19 116 504 498	-	19 116 504 498	2 339 165 671
Titre 2. Dépenses de personnel	135 555 828	135 555 828	-	135 555 828	-0
Titre 3. Dépenses de biens et services	200 000 000	174 873 068	-	174 873 068	-25 126 933
Titre 4. Dépenses de transfert	16 441 782 999	18 181 075 602	-	18 181 075 602	1 739 292 604
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	625 000 000	-	625 000 000	625 000 000
Prévention et gestion des catastrophes	1 338 478 213	525 941 282	-	525 941 282	-812 536 930
Titre 2. Dépenses de personnel	446 034 588	446 034 587	-	446 034 587	- 1
Titre 3. Dépenses de biens et services	75 000 000	65 577 400	-	65 577 400	-9 422 600
Titre 4. Dépenses de transfert	15 000 000	14 329 295	-	14 329 295	-670 705
Titre 5. Dépenses d'investissement	802 443 625	-	-	-	-802 443 625
Pilotage et soutien à la politique d'administration du territoire et de sécurité	2 333 884 531	4 924 092 341		4 924 092 341	2 590 207 810
Titre 2. Dépenses de personnel	1 947 508 775	1 947 508 775	_	1 947 508 775	-0
Titre 3. Dépenses de biens et services	386 375 756	976 583 566		976 583 566	590 207 810
Titre 5. Dépenses d'investissement	- 300 373 730	2 000 000 000		2 000 000 000	2 000 000 000
Title J. Depenses a investissement	- 1	2 000 000 000	-	2 000 000 000	2 000 000 000

2.2 Justifications

Les crédits de la mission "Administration du territoire" connaîtraient une augmentation de 27.428.375.865 FCFA. Cette variation se justifierait par la prise en compte des besoins en fonctionnement et en investissement.

Les variations par programme se déclinent ainsi qu'il suit :

Administration territoriale

Le programme enregistrerait une augmentation de 10.207.914.195 FCFA. Les dépenses en biens et services seraient en hausse de 7.270.774.282 FCFA. Celle-ci se justifierait entre autres, par la dotation des auxiliaires de commandement du département de l'Ogoulou/Mimongo en tenues d'apparat de 19.160.000 FCFA, par l'organisation de la fête de l'indépendance, édition 2024 de 236.738.600 FCFA. Les dépenses d'investissement s'élèveraient à 2.943.376.500 FCFA, du fait de la prise en compte des projets en équipement liés au référendum 2024.

Gestion des collectivités locales

L'augmentation de 2.339.165.671 FCFA constatée dans ce programme serait liée aux dépenses de transfert de 1.739.292.604 FCFA pour la prise en charge de 2 mois de salaires de CLEAN AFRICA de 592.112.306 FCFA et les charges de fonctionnement. Les dépenses d'investissement augmenteraient de 625.000.000 FCFA pour la prise en compte des équipements en lien avec la gestion des collectivités locales.

Prévention et gestion des catastrophes

La diminution de 812.536.930 FCFA est principalement liée à la déprogrammation des crédits pour l'élaboration d'une cartographie nationale des zones à risques.

• Pilotage et soutien à la politique d'administration du territoire et de sécurité

L'augmentation de 2.590.207.810 FCFA constatée au sein du programme engloberait les dépenses des biens et services de 590.207.810 FCFA, imputable au fonctionnement du Secrétariat Général et du cabinet du Ministre en charge de l'Intérieur. Les dépenses d'investissement augmenteraient de 2.000.000.000 FCFA pour la fourniture et l'installation de candélabre et mats.

3. AGRICULTURE, ELEVAGE ET PECHE

3.1 Tableau des variations

			LFR 2024		
Programme/Titre	LFI 2024	Budget hors ADP	Attribut de Produit (ADP)	Budget y compris (ADP)	Écart
Agriculture, élevage et pêche	18 575 787 049	18 087 725 029	1 275 000 000	19 362 725 029	786 937 980
Titre 2. Dépenses de personnel	9 789 282 260	9 789 282 258	-	9 789 282 258	2
Titre 3. Dépenses de biens et services	657 356 700	741 632 399	-	741 632 399	84 275 699
Titre 4. Dépenses de transfert	1 629 148 089	865 854 372	275 000 000	1 140 854 372	- 488 293 717
Titre 5. Dépenses d'investissement	6 500 000 000	6 690 956 000	1 000 000 000	7 690 956 000	1 190 956 000
Agriculture	11 677 539 234	10 977 791 800	1 275 000 000	12 252 791 800	575 252 566
Titre 2. Dépenses de personnel	4 072 387 175	4 072 387 175	-	4 072 387 175	0
Titre 3. Dépenses de biens et services	200 000 000	281 123 068	-	281 123 068	81 123 068
Titre 4. Dépenses de transfert	1 205 152 059	430 152 058	275 000 000	705 152 058	- 500 000 001
Titre 5. Dépenses d'investissement	6 200 000 000	6 194 129 500	1 000 000 000	7 194 129 500	994 129 500
Élevage	373 239 026	359 360 540	-	359 360 540	- 13 878 486
Titre 2. Dépenses de personnel	252 878 026	252 878 026	-	252 878 026	0
Titre 3. Dépenses de biens et services	105 000 000	91 808 360	-	91 808 360	- 13 191 640
Titre 4. Dépenses de transfert	15 361 000	14 674 154	-	14 674 154	- 686 846
Pêche et aquaculture	1 205 410 231	1 202 657 484	-	1 202 657 484	- 2 752 747
Titre 2. Dépenses de personnel	1 061 710 231	1 061 710 231	-	1 061 710 231	0
Titre 3. Dépenses de biens et services	100 000 000	87 436 534	-	87 436 534	- 12 563 466
Titre 4. Dépenses de transfert	43 700 000	53 510 719	-	53 510 719	9 810 719
Développement rural	1 829 594 855	2 022 722 019	-	2 022 722 019	193 127 164
Titre 2. Dépenses de personnel	1 414 659 825	1 414 659 824	-	1 414 659 824	-1
Titre 3. Dépenses de biens et services	50 000 000	43 718 254	-	43 718 254	- 6 281 746
Titre 4. Dépenses de transfert	364 935 030	367 517 441	-	367 517 441	2 582 411
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	196 826 500	-	196 826 500	196 826 500
Pilotage et soutien à la politique agricole	3 490 003 703	3 525 193 186	-	3 525 193 186	35 189 483
Titre 2. Dépenses de personnel	2 987 647 003	2 987 647 002	-	2 987 647 002	-1
Titre 3. Dépenses de biens et services	202 356 700	237 546 184	-	237 546 184	35 189 484
Titre 5. Dépenses d'investissement	300 000 000	300 000 000	-	300 000 000	-

3.2 Justifications

Les crédits de la mission enregistreraient une augmentation nette de 786.937.980 FCFA consécutive à la hausse des dépenses d'investissement de 1.190.956.000 FCFA malgré la diminution observée en dépenses de transfert de 488.293.717 FCFA.

Par programme, il en ressort ce qui suit :

Agriculture

Le programme enregistrerait une augmentation de crédits de 575.252.566 FCFA. Cette variation s'expliquerait par la prise en compte des projets d'investissement, pour l'appui au Programme GRAINE phase 1 de 900.000.000 FCFA, la base de vulgarisation des techniques agricoles de 394.129.500 FCFA et l'acquisition de semences à raison de 400.000.000 FCFA. Les dépenses en biens et services seraient en hausse de 81.123.068 FCFA liées principalement au changement de poste comptable pour un montant de 80.000.000 FCFA.

Par ailleurs, il est constaté une baisse de 500.000.001 FCFA dû à la aux mouvements de fongibilité des crédits en titre 4.

Elevage

La diminution de 13.878.486 FCFA au niveau de ce programme est liée au réajustement des dépenses de fonctionnement des services.

Pêche et aquaculture

Le programme connaitrait une baisse de 2.752.747 FCFA. Cette variation se justifierait au niveau du titre 3 par le réajustement des crédits en biens et services de l'administration de 12.563.466 FCFA, en dépit d'une légère augmentation observée au titre 4 pour la Conférence Halieutique entre les Etats Africains de l'Océan Atlantique (COMHAFAT) de 9.810.719 FCFA.

Développement rural

Le programme enregistrerait une augmentation de 193.127.164 FCFA. Celle-ci s'expliquerait par la prise en compte du Programme de développement agricole rural (PDAR2) en investissement d'un montant de 196.826.500 FCFA et par les besoins en dépenses de transfert. Cependant, les dépenses en biens et services connaitraient un réajustement de 6.281.746 FCFA.

Pilotage et soutien à la politique agricole

Le programme connaitrait une augmentation de 35.189.482 FCFA en dépenses de biens et services relative à la prise en compte des besoins en fonctionnement des services.

4. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET TOURISME

4.1Tableau des variations

		LFR 2024				
Programme/Titre	LFI 2024	Budget hors ADP	Attribut de Produit (ADP)	Budget y compris (ADP)	Ecart	
Aménagement du territoire et tourisme	6 543 925 418	4 462 015 885	2 000 000 000	6 462 015 885	-81 909 534	
Titre 2. Dépenses de personnel	3 436 425 418	3 436 425 417	0	3 436 425 417	-1	
Titre 3. Dépenses de biens et services	682 500 000	596 754 341	0	596 754 341	-85 745 659	
Titre 4. Dépenses de transfert	425 000 000	405 996 686	0	405 996 686	-19 003 314	
Titre 5. Dépenses d'investissement	2 000 000 000	22 839 440	2 000 000 000	2 022 839 440	22 839 440	
Coordination des politiques de développement et appui à l'action locale	1 106 502 455	1 083 574 128	0	1 083 574 128	-22 928 326	
Titre 2. Dépenses de personnel	924 002 455	924 002 454	0	924 002 454	-1	
Titre 3. Dépenses de biens et services	182 500 000	159 571 674	0	159 571 674	-22 928 326	
Tourisme	3 398 056 908	1 389 329 568	2 000 000 000	3 389 329 568	-8 727 339	
Titre 2. Dépenses de personnel	873 056 908	873 056 908	0	873 056 908	0	
Titre 3. Dépenses de biens et services	100 000 000	87 436 534	0	87 436 534	-12 563 466	
Titre 4. Dépenses de transfert	425 000 000	405 996 686	0	405 996 686	-19 003 314	
Titre 5. Dépenses d'investissement	2 000 000 000	22 839 440	2 000 000 000	2 022 839 440	22 839 440	
Pilotage et soutien à la politique du tourisme et de l'artisanat	2 039 366 056	1 989 112 189	0	1 989 112 189	-50 253 867	
Titre 2. Dépenses de personnel	1 639 366 056	1 639 366 055	0	1 639 366 055	-1	
Titre 3. Dépenses de biens et services	400 000 000	349 746 134	0	349 746 134	-50 253 866	

4.1 Justifications

Les crédits de la mission "Aménagement du territoire et Tourisme" connaitraient une diminution de 81.909.534 FCFA.

Les variations seraient constatées dans les programmes suivants :

• Coordination des politiques de développement et appui à l'action locale

Les crédits de ce programme baisseraient de 22.928.326 FCFA. Cette baisse est uniquement liée au réajustement des crédits de fonctionnement des services en titre 3.

Tourisme

Le programme "Tourisme" connaitraient une baisse de 8.727.339 FCFA. Cette variation serait relative au réajustement des crédits de fonctionnement des services de 31.566.780 FCFA, malgré une légère hausse en investissement pour la réhabilitation de la salle de réunion de l'AGATOUR d'un montant de 22.839.440 FCFA.

Pilotage et soutien à la politique du tourisme et de l'artisanat

Le programme enregistrerait une baisse de l'ordre de 50.253.867 FCFA liées uniquement aux dépenses des biens et services.

5. CONSEIL ET CONTRÔLE

5.1 Tableau des variations

			Attribut		
Programme/Titre	LFI 2024	Budget hors ADP	de	Budget y compris	Ecart
		budget nois Abi	Produit (ADP)	(ADP)	
Conseil et Contrôle	6 073 951 672	7 014 633 288	0	7 014 633 288	940 681 615
Titre 2. Dépenses de personnel	3 596 701 672	3 596 701 670	0	3 596 701 670	-2
Titre 3. Dépenses de biens et services	1 071 250 000	1 616 637 500	0	1 616 637 500	545 387 500
Titre 4. Dépenses de transfert	1 406 000 000	1 701 294 118	0	1 701 294 118	295 294 118
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	100 000 000	0	100 000 000	100 000 000
Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE)	2 039 507 691	2 089 507 690	0	2 089 507 690	49 999 999
Titre 2. Dépenses de personnel	1 212 257 691	1 212 257 690	0	1 212 257 690	-1
Titre 3. Dépenses de biens et services	821 250 000	821 250 000	0	821 250 000	0
Titre 4. Dépenses de transfert	6 000 000	6 000 000	0	6 000 000	0
Titre 5. Dépenses d'investissement	0 000 000	50 000 000	0	50 000 000	50 000 000
Conseil National de la Démocratie	U	30 000 000		30 000 000	30 000 000
(CND)	761 070 694	806 953 046	_	806 953 046	45 882 352
Titre 2. Dépenses de personnel	511 070 694	511 070 693	0	511 070 693	-1
Titre 3. Dépenses de biens et services	100 000 000	30 000 000	0	30 000 000	-70 000 000
Titre 4. Dépenses de transfert	150 000 000	215 882 353	0	215 882 353	65 882 353
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	50 000 000	0	50 000 000	50 000 000
Médiature	169 568 438	328 338 290	0	328 338 290	158 769 852
Titre 2. Dépenses de personnel	19 568 438	19 568 438	0	19 568 438	0
Titre 3. Dépenses de biens et services	150 000 000	302 887 500	0	302 887 500	152 887 500
Titre 4. Dépenses de transfert	0	5 882 353	0	5 882 353	5 882 353
Secrétariat permanent du conseil	500 000 000	1 186 029 412	0	1 186 029 412	686 029 411
supérieur de la magistrature	300 000 000	1 100 025 412	, and the second	1 100 023 412	000 023 411
Titre 3. Dépenses de biens et services	0	462 500 000	0	462 500 000	462 500 000
Titre 4. Dépenses de transfert	500 000 000	723 529 412	0	723 529 412	223 529 412
Contrôle Général d'Etat	2 603 804 849	2 603 804 849	_	2 603 804 849	- 0
Titre 2. Dépenses de personnel	1 853 804 849	1 853 804 849	0	1 853 804 849	0
Titre 4. Dépenses de transfert	750 000 000	750 000 000	0	750 000 000	0

5.2 Justifications

Les crédits alloués à la mission "Conseil et Contrôle" augmenteraient de 940.681.615 FCFA. Cette variation se traduirait d'une part par la pris en compte des dépenses en fonctionnement de 545 387 500 FCFA en titre 3 et de 295.294.118 FCFA en titre 4 et par le besoin de 100.000.000 FCFA d'investissement d'autre part.

Les variations par programmes se déclinent ainsi qu'il suit :

Conseil Economique, Social et Environnemental

Les crédits du programme connaitraient une augmentation de 49.999.999 FCFA consécutive au projet d'équipement des services.

Conseil National de la Démocratie (CND)

Le programme connaitrait une augmentation de 45.882.352 FCFA. Cela s'expliquerait par l'organisation et le financement de la session ordinaire du CND de mars 2024 pour un montant de 56.000.000 FCFA, la prise en compte des besoins en fonctionnement de 9.882.353 FCFA et en équipements de 50.000.000 FCFA, malgré le réajustement de 70.000.000 FCFA en dépenses des biens et services.

Médiature

La hausse de 158.769.852 FCFA est consécutive aux dépenses des biens et services de 152.887.500 FCFA et à un réajustement de 5.000.000 FCFA des dépenses de transfert.

Secrétariat permanent du conseil supérieur de la magistrature

L'augmentation des crédits de ce programme serait de 686.029.411 FCFA. Cette hausse s'expliquerait par les besoins en fonctionnement des services de 462.500.000 FCFA et par l'organisation de la session du Conseil Supérieur de la Magistrature pour un montant de 190.000.000 FCFA en titre 4.

6. CULTURE ET EDUCATION POPULAIRETableau des variations

Programme/Titre	LFI 2024	Budget hors ADP	Attribut de Produit (ADP)	Budget y compris (ADP)	Ecart	
Culture et éducation populaire	9 930 020 214	9 051 657 634	0	9 051 657 634	-878 362 581	
Titre 2. Dépenses de personnel	8 140 731 767	8 140 731 767	0	8 140 731 767	0	
Titre 3. Dépenses de biens et services	454 500 000	428 649 031	0	428 649 031	-25 850 969	
Titre 4. Dépenses de transfert	316 717 647	302 556 035	0	302 556 035	-14 161 612	
Titre 5. Dépenses d'investissement	1 018 070 800	179 720 800	0	179 720 800	-838 350 000	
Culture	6 316 300 592	5 433 497 175	0	5 433 497 175	-882 803 417	
Titre 2. Dépenses de personnel	4 921 732 945	4 921 732 945	0	4 921 732 945	0	
Titre 3. Dépenses de biens et services	242 000 000	211 596 411	0	211 596 411	-30 403 589	
Titre 4. Dépenses de transfert	314 217 647	300 167 819	0	300 167 819	-14 049 828	
Titre 5. Dépenses d'investissement	838 350 000	0	0	0	-838 350 000	
Education populaire	103 325 921	128 182 390	0	128 182 390	24 856 469	
Titre 2. Dépenses de personnel	50 825 921	50 825 921	0	50 825 921	0	
Titre 3. Dépenses de biens et services	50 000 000	74 968 253	0	74 968 253	24 968 253	
Titre 4. Dépenses de transfert	2 500 000	2 388 216	0	2 388 216	-111 784	
Pilotage et soutien à la politique de la culture et des arts	3 510 393 701	3 489 978 069	0	3 489 978 069	-20 415 632	
Titre 2. Dépenses de personnel	3 168 172 901	3 168 172 901	0	3 168 172 901	0	
Titre 3. Dépenses de biens et services	162 500 000	142 084 368	0	142 084 368	-20 415 633	
Titre 5. Dépenses d'investissement	179 720 800	179 720 800	0	179 720 800	0	

6.2 Justifications

Les crédits de la mission "Culture et éducation populaire" baisseraient de 878.362.581 FCFA en lien avec le réajustement des crédits de fonctionnement et au reprofilage des projets d'investissement.

Ces variations se déclinent par programme ainsi qu'il suit :

Culture

La diminution de 882.803.417 FCFA est liée au réajustement des crédits de fonctionnement des services (titre 3 et 4) de 39.646.239 FCFA, au reprofilage des crédits de construction de la bibliothèque multimédia (FCV) de 512.325.000 FCFA et de construction de la bibliothèque multimédia Brice OLIGUI NGUEMA (Mitzic) de 326.025.000 FCFA.

Education populaire

L'augmentation de 24.850.469 FCFA serait liée à l'organisation des journées nationale du drapeau et internationale de l'alphabétisation pour un montant de 24.968.253 FCFA en titre 3, malgré un réajustement des crédits de fonctionnement des services de 111.784 FCFA en dépenses de transfert.

Pilotage et soutien à la politique de la culture et des arts

Le programme connaitrait une diminution de 20.415.632 FCFA, uniquement imputable au réajustement des dépenses de fonctionnement en biens et services.

7. DEFENSE

7.1 Tableau des variations

		LFR 2024				
Programme/Titre	LFI 2024	Budget hors ADP	Attribut de Produit (ADP)	Budget y compris (ADP)	Ecart	
Défense	193 501 863 758	217 072 549 804	-	217 072 549 804	23 570 686 046	
Titre 2. Dépenses de personnel	151 356 081 521	151 356 081 520	-	151 356 081 520	-1	
Titre 3. Dépenses de biens et services	11 584 377 741	13 852 818 501	-	13 852 818 501	2 268 440 760	
Titre 4. Dépenses de transfert	804 937 486	1 945 416 356	-	1 945 416 356	1 140 478 871	
Titre 5. Dépenses d'investissement	29 756 467 010	49 918 233 426	-	49 918 233 426	20 161 766 416	
Préparation et emploi des forces	20 371 784 089	20 715 289 168	-	20 715 289 168	343 505 079	
Titre 2. Dépenses de personnel	18 906 726 358	18 906 726 358	-	18 906 726 358	-0	
Titre 3. Dépenses de biens et services	1 442 917 731	1 787 412 770	-	1 787 412 770	344 495 039	
Titre 4. Dépenses de transfert	22 140 000	21 150 040	-	21 150 040	-989 960	
Equipement des forces	63 177 776 408	64 295 136 767	-	64 295 136 767	1 117 360 359	
Titre 2. Dépenses de personnel	34 499 616 088	34 499 616 088	-	34 499 616 088	-0	
Titre 3. Dépenses de biens et services	412 903 310	964 200 463	-	964 200 463	551 297 153	
Titre 5. Dépenses d'investissement	28 265 257 010	28 831 320 217	-	28 831 320 217	566 063 207	
Garde Républicaine	35 951 173 871	57 239 122 821	-	57 239 122 821	21 287 948 950	
Titre 2. Dépenses de personnel	33 479 522 321	33 479 522 321	-	33 479 522 321	-0	
Titre 3. Dépenses de biens et services	980 441 550	1 496 216 703	-	1 496 216 703	515 775 153	
Titre 4. Dépenses de transfert	-	1 176 470 588	-	1 176 470 588	1 176 470 588	
Titre 5. Dépenses d'investissement	1 491 210 000	21 086 913 209	-	21 086 913 209	19 595 703 209	
Vie du soldat	18 863 332 149	18 242 729 777	-	18 242 729 777	-620 602 372	
Titre 2. Dépenses de personnel	10 549 960 763	10 549 960 763	-	10 549 960 763	-0	
Titre 3. Dépenses de biens et services	7 555 503 900	6 968 788 574	-	6 968 788 574	-586 715 326	
Titre 4. Dépenses de transfert	757 867 486	723 980 440	-	723 980 440	-33 887 046	
Pilotage et soutien à la politique de	55 137 797 240	56 580 271 271	-	56 580 271 271	1 442 474 030	
défense nationale						
Titre 2. Dépenses de personnel	53 920 255 990	53 920 255 990	-	53 920 255 990	-0	
Titre 3. Dépenses de biens et services	1 192 611 250	2 636 199 993	-	2 636 199 993	1 443 588 743	
Titre 4. Dépenses de transfert	24 930 000	23 815 288	-	23 815 288	-1 114 712	

7.2 Justifications

Les crédits de la mission "Défense" connaitraient une augmentation de 23.570.686.046 FCFA en lien avec les dépenses de fonctionnement à hauteur de 3.408.919.631 FCFA et celles liées aux projets d'investissement d'une valeur de 20.161.766.416 FCFA.

Le détail de ces variations est présenté par programme comme suit :

Préparation et emploi des forces

La hausse de 343.505.078 FCFA serait imputable uniquement à la prise en compte des besoins en fonctionnement des services en titre 3 pour un montant de 344.495.039 FCFA, malgré un réajustement des crédits de fonctionnement en titre 4 de 989.960 FCFA.

Equipement des forces

L'augmentation de 1.117.360.359 FCFA s'expliquerait par la considération des besoins en fonctionnement des services en titre 3 de 551 297 153 FCFA et par la prise en compte des projets d'investissement d'un montant de 566.063.207 FCFA relatifs aux :

- Projet : Travaux de construction de la caserne des sapeurs-pompiers à Tchibanga ainsi que 35 logements ;
- projet : Travaux de construction de la caserne de la Gendarmerie de Tchibanga ainsi que
 10 logements ;

- projet : Fourniture et habillement Gendarmerie Nationale.

Garde Républicaine

L'augmentation de 21.287.948.950 FCFA constatée au sein du programme "Garde Républicaine" s'expliquerait par la prise en compte des besoins en fonctionnement des services à hauteur de 1.692.245.741 FCFA, et des projets d'équipements de 3.571.428.571 FCFA, des travaux de construction de la caserne militaire de 2.200.000.000 FCFA, d'acquisition des aéronefs pour la flotte aérienne présidentielle de 10.000.000.000 FCFA, de construction de 125 logements de la Garde Républicaine (GR) pour 1.118.537.723 FCFA et de réaménagement du centre d'instruction de la GR de Léconi à 2.705.736.915 FCFA.

Vie du soldat

La baisse de 620.602.372 FCFA observée dans ce programme serait imputable au réajustement des crédits de fonctionnement des services.

Pilotage et soutien à la politique de défense nationale

Les crédits de ce programme augmenteraient de 1.442.474.030 FCFA. Cette variation s'expliquerait par la prise en compte des besoins en biens et services de 1.443.588.743 FCFA, dont le paiement de frais de mission d'un montant de 56.476.900 FCFA, d'une rallonge budgétaire de 52.000.000 FCFA et d'un transfert de crédits de 87.708.179 FCFA.

Toutefois, il est constaté une baisse des crédits de fonctionnement des services au titre 4 de 1.114.712 FCFA.

8. PILOTAGE ET COORDINATION DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE

8.1 Tableau des variations

Programme/Titre	LFI 2024	Budget hors ADP	Attribut de Produit (ADP)	Budget y compris (ADP)	Ecart
Pilotage et coordination de l'action gouvernementale	18 583 491 546	32 129 246 643	-	32 129 246 643	13 545 755 097
Titre 2. Dépenses de personnel	9 654 639 019	9 654 639 018	-	9 654 639 018	-1
Titre 3. Dépenses de biens et services	5 572 541 000	11 154 033 331	-	11 154 033 331	5 581 492 331
Titre 4. Dépenses de transfert	2 741 310 605	11 220 574 294	-	11 220 574 294	8 479 263 689
Titre 5. Dépenses d'investissement	615 000 922	100 000 000	-	100 000 000	-515 000 922
Coordination du travail gouvernemental	3 792 364 516	9 874 633 608	-	9 874 633 608	6 082 269 092
Titre 2. Dépenses de personnel	2 615 142 911	2 615 142 911	-	2 615 142 911	-0
Titre 3. Dépenses de biens et services	475 866 000	2 864 128 095	-	2 864 128 095	2 388 262 095
Titre 4. Dépenses de transfert	701 355 605	4 395 362 602	-	4 395 362 602	3 694 006 997
Gouvernance des politiques publiques	3 381 315 349	3 292 029 482	-	3 292 029 482	-89 285 867
Titre 2. Dépenses de personnel	2 942 283 349	2 942 283 348	-	2 942 283 348	-1
Titre 3. Dépenses de biens et services	400 000 000	349 746 134	-	349 746 134	-50 253 866
Titre 5. Dépenses d'investissement	39 032 000	-	-	-	-39 032 000
Pilotage et soutien à la coordination de l'action gouvernementale	3 736 174 338	4 291 067 353	-	4 291 067 353	554 893 015
Titre 2. Dépenses de personnel	2 376 392 916	2 376 392 916	-	2 376 392 916	-0
Titre 3. Dépenses de biens et services	1 250 000 000	1 826 505 971	-	1 826 505 971	576 505 971
Titre 4. Dépenses de transfert	39 955 000	38 168 466	-	38 168 466	-1 786 534
Titre 5. Dépenses d'investissement	69 826 422	50 000 000	-	50 000 000	-19 826 422
Relations avec le Parlement et les Institutions constitutionnelles	319 354 976	290 374 200	-	290 374 200	-28 980 776
Titre 2. Dépenses de personnel	88 679 976	88 679 976	-	88 679 976	-0
Titre 3. Dépenses de biens et services	230 675 000	201 694 224	-	201 694 224	-28 980 776
Pilotage et soutien aux politiques de réforme des institutions	7 354 282 367	14 381 142 000	-	14 381 142 000	7 026 859 633
Titre 2. Dépenses de personnel	1 632 139 867	1 632 139 867	-	1 632 139 867	-0
Titre 3. Dépenses de biens et services	3 216 000 000	5 911 958 908	-	5 911 958 908	2 695 958 908
Titre 4. Dépenses de transfert	2 000 000 000	6 787 043 226	-	6 787 043 226	4 787 043 226
Titre 5. Dépenses d'investissement	506 142 500	50 000 000	-	50 000 000	-456 142 500

8.2 Justifications

Le budget de la mission "Pilotage et coordination de l'action gouvernementale" connaitrait une variation globale de 13.545.755.097 FCFA. Cette hausse est liée aux dépenses de fonctionnement de 5.581.492.331 FCFA en titre 3 et de 8.479.263.689 FCFA en titre 4, nonobstant la baisse des dépenses liées aux investissements de 515.000.922 FCFA.

Les variations par programmes se déclinent ainsi qu'il suit :

Coordination du travail gouvernemental

Ce programme connaitrait une hausse de 6.082.269.092 FCFA attribuée à la prise en compte des besoins de fonctionnement des services du Secrétariat Général du Gouvernement en titre 3 d'un montant de 2.388.262.095 FCFA et de 3.694.006.997 FCFA en titre 4, dont 2.000.000.000 FCFA pour le fonds de souveraineté membres du Gouvernement et 500.000.000 FCFA pour les actions de coordination, du suivi et de l'évaluation de l'action gouvernementale.

Gouvernance des politiques publiques

Le programme enregistrerait une baisse de 89.285.867 FCFA liée au réajustement des crédits de fonctionnement des services en titre 3 pour 50.253.866 FCFA et à un reprofilage du projet

"accompagnement dans l'amélioration de la note du Gabon à travers les différents outils de la corruption" pour un montant de 39.032.000 FCFA.

• Pilotage et soutien à la coordination de l'action gouvernementale

Ce programme enregistrerait une hausse de l'ordre de 554.893.015 FCFA. Cette variation s'explique par l'augmentation de 576.505.971 FCFA en biens et services marquée essentiellement par la prise en compte de l'examen de sortie CIMFEP Nkok-BEP" pour un montant de 116.000.000 FCFA, en dépit du réajustement des dépenses de transfert pour un montant de 1.786.534 FCFA.

En effet, s'agissant des dépenses d'investissement, il a été constaté un glissage de la programmation du projet "harmonisation du parc informatique" sur 2025 pour un montant de 69.826.422 FCFA. A contrario, ce programme aurait bénéficié d'une dotation en crédit d'investissement pour le financement en équipement de la primature pour un montant de 50.000.0000 FCFA.

Relations avec le Parlement et les Institutions constitutionnelles

Les crédits de ce programme connaitraient une baisse de 28.980.776 FCFA consécutif au réajustement des dépenses de biens et services.

Pilotage et soutien aux politiques de réforme des institutions

Le programme connaitrait une augmentation de 7.026.859.633 FCFA. Cette fluctuation s'expliquerait par une hausse de 2.695.958.908 FCFA en biens et services relative à la prise en charge du Dialogue National Inclusif et du fonctionnement des services et en transfert pour montant de 4.787.043.226 FCFA imputable essentiellement à la prise en compte des besoins du Dialogue National évalués à 1.945.000.000 FCFA, , à la mise à disposition des crédits de la Commission interministérielle sur le cadre de négociations sociales avec les organisations syndicales des régies financières et administrations assimilées à hauteur de 423.000.000 FCFA.

A contrario, il est constaté un reprofilage de 456.142.500 FCFA en titre 5, pour les travaux de réfection du Bâtiment "immeuble le Président", abritant les services du Secrétariat Général du Ministère des Relations avec les Institutions Constitutionnelles, pour la prise en compte du projet en équipement de la réforme des institutions 50.000.000 FCFA

9. ECONOMIE FORESTIERE ET PROTECTION DE l'ENVIRONNEMENT

9.1 Tableau des variations

Programme/Titre	LFI 2024	Budget hors ADP	Attribut de Produit (ADP)	Budget y compris (ADP)	Ecart
Economie forestière et protection de l'environnement	23 950 184 850	15 550 876 282	7 836 820 915	23 387 697 198	-562 487 652
Titre 2. Dépenses de personnel	10 683 900 397	10 683 900 394	-	10 683 900 394	-3
Titre 3. Dépenses de biens et services	732 245 000	1 033 810 112	-	1 033 810 112	301 565 112
Titre 4. Dépenses de transfert	10 718 481 228	2 138 887 522	7 836 820 915	9 975 708 438	-742 772 790
Titre 5. Dépenses d'investissement	693 830 452	628 358 942	-	628 358 942	-65 471 510
Titre 6. Autres dépenses	1 121 727 773	1 065 919 312	-	1 065 919 312	-55 808 461
Gestion durable des eaux et des forêts	3 690 325 927	3 652 924 962	-	3 652 924 962	-37 400 965
Titre 2. Dépenses de personnel	3 070 580 927	3 070 580 926	-	3 070 580 926	-1
Titre 3. Dépenses de biens et services	119 745 000	104 700 876	-	104 700 876	-15 044 124
Titre 4. Dépenses de transfert	500 000 000	477 643 160	-	477 643 160	-22 356 840
Industrialisation et valorisation des produits de la filière forêt-bois	630 932 282	130 568 815	-	130 568 815	-500 363 467
Titre 2. Dépenses de personnel	43 132 282	43 132 281	-	43 132 281	-1
Titre 3. Dépenses de biens et services	100 000 000	87 436 534	-	87 436 534	-12 563 466
Titre 5. Dépenses d'investissement	487 800 000	-	-	-	-487 800 000
Conservation de la biodiversité	13 521 172 522	5 602 083 171	7 836 820 915	13 438 904 087	-82 268 435
Titre 2. Dépenses de personnel	3 702 583 944	3 702 583 943	-	3 702 583 943	-1
Titre 3. Dépenses de biens et services	100 000 000	87 436 534	-	87 436 534	-12 563 466
Titre 4. Dépenses de transfert	9 718 588 578	1 183 703 753	7 836 820 915	9 020 524 668	-698 063 910
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	628 358 942	-	628 358 942	628 358 942
Amélioration du cadre de vie,					
préservation de l'environnement et	1 603 286 125	1 616 519 392	-	1 616 519 392	13 233 267
développement durable					
Titre 2. Dépenses de personnel	1 085 961 475	1 085 961 474	-	1 085 961 474	-1
Titre 3. Dépenses de biens et services	212 500 000	239 363 101	-	239 363 101	26 863 101
Titre 4. Dépenses de transfert	304 824 650	291 194 818	-	291 194 818	-13 629 832
Pilotage et soutien à la politique de l'économie forestière	4 504 467 995	4 548 779 941	-	4 548 779 941	44 311 946
Titre 2. Dépenses de personnel	2 781 641 770	2 781 641 770	-	2 781 641 770	-0
Titre 3. Dépenses de biens et services	200 000 000	514 873 068	-	514 873 068	314 873 068
Titre 4. Dépenses de transfert	195 068 000	186 345 792	-	186 345 792	-8 722 208
Titre 5. Dépenses d'investissement	206 030 452	-	-	-	-206 030 452
Titre 6. Autres dépenses	1 121 727 773	1 065 919 312	-	1 065 919 312	-55 808 461

9.2 Justifications

La mission "Economie forestière et protection de l'environnement" enregistrerait une diminution de 562.487.652 FCFA. Cette variation s'expliquerait par la baisse constatée en dépenses de transfert de 742.772.790 FCFA et en dépenses des projets en investissement de 65.471.510 FCFA, en dépit de la hausse observée en dépenses de biens et services de 301.565.112 FCFA.

Les variations par programmes se déclinent ainsi qu'il suit :

Gestion durable des eaux et des forêts

Le programme connaitrait une diminution de 37.400.964 FCFA pour les titres 3 et 4.

Industrialisation et valorisation des produits de la filière forêt-bois

Le programme connaitrait une diminution de 500.363.466 FCFA qui s'explique par la baisse des dépenses en biens et services pour un montant de 12.563.466 FCFA et par le reprofilage des projets de développement de la bourse du bois (PAGTFOB/BAD) 487.800.000 FCFA.

Conservation de la biodiversité

Le programme enregistrerait une diminution de 82.268.434 FCFA. Cette variation se justifierait par l'ajustement des crédits de fonctionnement pour un montant de 710.627.376 FCFA, au profit des dépenses d'investissement pour la prise en compte de la gestion du conflit homme-faune de 628.358.942 FCFA.

Amélioration du cadre de vie, préservation de l'environnement et développement durable

Le programme enregistrerait une variation de 13.233.267 FCFA liée à la prise en charge des besoins en biens et services à hauteur de 26.863.101 FCFA, et à l'ajustement des crédits de transfert de 13.629.832 FCFA.

Pilotage et soutien à la politique de l'économie forestière

Le programme "Pilotage et soutien à la politique de l'économie forestière" enregistrerait une variation de 44.311.946 FCFA consécutive à la prise en compte des besoins en biens et services pour 314.873.068 FCFA, et au reprofilage du projet réhabilitation du site ENEF de 206.030.452 FCFA et des autres dépenses en titre 6 d'un montant de 55.808.461 FCFA.

10. COMMUNICATION

10.1 Tableau des variations

Programme/Titre	LFI 2024	Budget hors ADP	Attribut de Produit (ADP)	Budget y compris (ADP)	Ecart
Communication	33 434 545 175	31 135 959 301	10 837 296 911	41 973 256 212	8 538 711 037
Titre 2. Dépenses de personnel	6 961 185 116	6 961 185 114	-	6 961 185 114	-2
Titre 3. Dépenses de biens et services	12 707 314 190	2 131 463 945	10 837 296 911	12 968 760 856	261 446 667
Titre 4. Dépenses de transfert	2 558 259 615	5 969 109 151	-	5 969 109 151	3 410 849 536
Titre 5. Dépenses d'investissement	7 025 168 076	7 884 297 892	-	7 884 297 892	859 129 816
Titre 6. Autres dépenses	4 182 618 178	8 189 903 199	-	8 189 903 199	4 007 285 021
Economie numérique	20 398 213 660	13 859 550 957	10 837 296 911	24 696 847 868	4 298 634 208
Titre 2. Dépenses de personnel	1 052 114 628	1 052 114 628	-	1 052 114 628	-0
Titre 3. Dépenses de biens et services	11 584 588 002	747 291 090	10 837 296 911	11 584 588 001	-1
Titre 4. Dépenses de transfert	930 301 029	4 413 942 585	-	4 413 942 585	3 483 641 556
Titre 5. Dépenses d'investissement	6 831 210 000	7 646 202 654	-	7 646 202 654	814 992 654
Communication	4 315 077 389	4 429 187 050	-	4 429 187 050	114 109 661
Titre 2. Dépenses de personnel	2 001 816 172	2 001 816 171	-	2 001 816 171	-1
Titre 3. Dépenses de biens et services	481 726 188	429 542 178	-	429 542 178	-52 184 010
Titre 4. Dépenses de transfert	1 250 672 319	1 194 750 156	-	1 194 750 156	-55 922 162
Titre 5. Dépenses d'investissement	193 958 076	-	-	-	-193 958 076
Titre 6. Autres dépenses	386 904 635	803 078 545	-	803 078 545	416 173 910
Poste	4 489 616 655	8 055 285 944	-	8 055 285 944	3 565 669 289
Titre 2. Dépenses de personnel	441 616 845	441 616 845	-	441 616 845	-0
Titre 3. Dépenses de biens et services	175 000 000	153 013 933	-	153 013 933	-21 986 068
Titre 4. Dépenses de transfert	77 286 267	73 830 513	-	73 830 513	-3 455 754
Titre 6. Autres dépenses	3 795 713 543	7 386 824 653	-	7 386 824 653	3 591 111 110
Pilotage et soutien à la politique de la communication	-	350 412 500	-	350 412 500	350 412 500
Titre 3. Dépenses de biens et services	-	350 412 500	-	350 412 500	350 412 500
Pilotage et soutien à la politique des NTIC	4 231 637 470	4 441 522 850	-	4 441 522 850	209 885 379
Titre 2. Dépenses de personnel	3 465 637 470	3 465 637 470	-	3 465 637 470	-0
Titre 3. Dépenses de biens et services	466 000 000	451 204 245	-	451 204 245	-14 795 755
Titre 4. Dépenses de transfert	300 000 000	286 585 896	-	286 585 896	-13 414 104
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	238 095 238	-	238 095 238	238 095 238

10.2 Justifications

Les crédits de la mission "Communication" connaitraient une augmentation de 8.538.711.037 FCFA. Cette variation s'expliquerait essentiellement par la hausse des dépenses de biens et services de 3.672.296.202 FCFA et par l'augmentation de la rubrique Autres dépenses pour un montant de 4.007.285.021 FCFA.

Les variations par programme se déclinent ainsi qu'il suit :

Economie numérique

La hausse de 4.298.634.208 FCFA constatée dans ce programme s'expliquerait principalement par les restes à payer des salaires de l'opérateur ANINF, d'un montant de 1.081.252.930 FCFA en titre 4, et par la prise en compte des besoins de fonctionnement. En outre, l'augmentation du titre 5 résulterait de la programmation du projet E-Gabon-RG pour un montant de 852.740.000 FCFA et du reprofilage du projet E-Gabon (BIRD), qui s'élève à 37.747.346 FCFA.

Communication

Le programme connaitrait une variation de 114.109.661 FCFA. Celle-ci s'explique par la hausse des crédits du titre 6 de 416.173.910 FCFA et par le réajustement des autres titres de dépense,

notamment 52.184.010 FCFA (titre 3), 55.922.162 FCFA (titre 4) et 193.958.076 FCFA destiné au fonctionnement des services.

S'agissant des investissements, le reprofilage vise le projet acquisition d'équipement radio TV Masuku (lot 1,2,3 et 4) estimé à 193.958.076FCFA.

Poste

Le programme bénéficierait d'une augmentation de 3.565.669.289 FCFA. Cette variation est consécutive au réajustement des autres dépenses du titre 6 d'un montant de 3.591.111.110 FCFA, et à la baisse des crédits des dépenses en fonctionnement de 25.441.822 FCFA.

Pilotage et soutien à la politique de la communication

Les crédits de ce programme connaitraient une augmentation de 350.412.500 FCFA qui s'explique par la prise en compte des besoins en fonctionnement du Cabinet et du Secrétariat Général du Ministère en charge de la Communication.

Pilotage et Soutien à la politique des NTIC

Le programme "pilotage et soutien à la politique des NTIC" enregistrerait une hausse des crédits de 209.885.379 FCFA liée à la prise en compte du projet "équipement du Ministère" de 238.095.238 FCFA. Toutefois, il est constaté un réajustement des crédits de fonctionnement de 14.795.755 FCFA en titre 3 et 13.414.104 FCFA en titre 4.

11. EDUCATION NATIONALE

11.1 Tableau des variations

Programme/Titre	LFI 2024	Budget hors ADP	Attribut de Produit (ADP)	Budget y compris (ADP)	Ecart
Education nationale	234 341 443 454	226 878 829 158	1 438 132 000	228 316 961 158	-6 024 482 296
Titre 2. Dépenses de personnel	185 214 934 691	185 214 934 691	-	185 214 934 691	0
Titre 3. Dépenses de biens et services	10 822 785 377	10 785 936 075	1 047 532 000	11 833 468 075	1 010 682 698
Titre 4. Dépenses de transfert	11 540 519 213	11 179 484 409	390 600 000	11 570 084 409	29 565 196
Titre 5. Dépenses d'investissement	26 763 204 173	19 698 473 982	-	19 698 473 982	-7 064 730 191
Enseignement pré-primaire et primaire	73 694 538 847	72 918 330 652	-	72 918 330 652	-776 208 195
Titre 2. Dépenses de personnel	71 484 489 442	71 484 489 442	-	71 484 489 442	=
Titre 3. Dépenses de biens et services	2 210 049 405	1 433 841 210	-	1 433 841 210	-776 208 195
Enseignement secondaire	134 785 267 564	126 450 550 249	1 438 132 000	127 888 682 249	-6 896 585 315
Titre 2. Dépenses de personnel	93 068 338 123	93 068 338 123	-	93 068 338 123	-
Titre 3. Dépenses de biens et services	5 992 686 568	7 143 775 634	1 047 532 000	8 191 307 634	2 198 621 066
Titre 4. Dépenses de transfert	11 521 038 700	11 130 438 700	390 600 000	11 521 038 700	=
Titre 5. Dépenses d'investissement	24 203 204 173	15 107 997 792	-	15 107 997 792	-9 095 206 381
Enseignement technique et professionnel	23 691 697 196	25 324 770 761	-	25 324 770 761	1 633 073 565
Titre 2. Dépenses de personnel	19 981 647 791	19 981 647 791	-	19 981 647 791	-
Titre 3. Dépenses de biens et services	1 710 049 405	1 312 646 779	-	1 312 646 779	-397 402 626
Titre 5. Dépenses d'investissement	2 000 000 000	4 030 476 190	-	4 030 476 190	2 030 476 190
Pilotage et soutien à la politique de l'éducation nationale	2 169 939 848	2 185 177 497	-	2 185 177 497	15 237 649
Titre 2. Dépenses de personnel	680 459 335	680 459 335	-	680 459 335	0
Titre 3. Dépenses de biens et services	910 000 000	895 672 453	-	895 672 453	-14 327 547
Titre 4. Dépenses de transfert	19 480 513	49 045 709	-	49 045 709	29 565 196
Titre 5. Dépenses d'investissement	560 000 000	560 000 000	-	560 000 000	-

11.2 Justifications

Les crédits de la mission "Education nationale" enregistreraient une baisse de 6.024.482.296 FCFA qui s'explique essentiellement par la diminution des dépenses d'investissement.

Les variations par programme se déclinent ainsi qu'il suit :

• Enseignement pré-primaire et primaire

Le programme connaitrait une diminution globale de 776.208.195 FCFA qui s'explique par la baisse des crédits de fonctionnement du titre 3.

Enseignement secondaire

Le programme enregistrerait une baisse de 6.896.585.315 FCFA. Cette variation qui s'expliquerait, d'une part, par la prise en charge des examens et concours pour un montant de 1.875.749.526 FCFA, par l'organisation des assises nationales des métiers et des formations à concurrence de 280.268.400 FCFA, et par l'organisation de la journée nationale de l'enseignement évaluée à 196.653.000 FCFA. D'autre part, cette diminution résulte du reprofilage des projets d'investissement à hauteur de 9.095.206.381 FCFA.

Enseignement technique et professionnel

L'augmentation de 1.633.073.565 FCFA dans ce programme s'expliquerait, d'une part, par la hausse des crédits en investissement de 2.030.476.190 FCFA, principalement due aux travaux de construction du terrain de football LTNOB, de la barrière du LTNOB et de quatre (4) bâtiments R+2 d'un montant de 840.000.000 FCFA. Et d'autre part, elle résulte d'un ajustement des crédits de fonctionnement au titre 3, à hauteur de 397.402.626 FCFA.

• Pilotage et soutien à la politique de l'éducation nationale

Ce programme bénéficierait d'une augmentation de 15.237.649 FCFA. Cette variation est tributaire d'une augmentation en dépenses de transfert pour un niveau de 29.565.196 FCFA, due en partie à la pris en charge de l'organisation des Nations Unies pour l'éducation de la science et la culture, et à la baisse des crédits constatée en dépenses de biens et services de 14.327.547 FCFA.

12. ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE SCIENTIFIQUETableau des variations

Programme/Titre	LFI 2024	Budget hors ADP	Attribut de Produit (ADP)	Budget y compris (ADP)	Ecart
Enseignement supérieur et recherche scientifique	159 248 022 127	142 446 284 724	3 083 186 000	145 529 470 724	-13 718 551 403
Titre 2. Dépenses de personnel	32 628 766 513	32 628 766 512	0	32 628 766 512	-1
Titre 3. Dépenses de biens et services	7 159 981 818	7 218 243 118	0	7 218 243 118	58 261 299
Titre 4. Dépenses de transfert	107 730 896 963	101 729 117 989	3 083 186 000	104 812 303 989	-2 918 592 974
Titre 5. Dépenses d'investissement	11 728 376 832	870 157 105	0	870 157 105	-10 858 219 727
Enseignement supérieur	17 326 951 369	17 928 240 749	0	17 928 240 749	601 289 379
Titre 2. Dépenses de personnel	13 316 877 269	13 316 877 269	0	13 316 877 269	0
Titre 3. Dépenses de biens et services	2 361 571 543	3 036 571 541	0	3 036 571 541	674 999 998
Titre 4. Dépenses de transfert	1 648 502 557	1 574 791 939	0	1 574 791 939	-73 710 618
Recherche scientifique et innovation	19 000 634 129	16 197 334 124	2 845 800 000	19 043 134 124	42 499 994
Titre 2. Dépenses de personnel	14 407 032 080	14 407 032 080	0	14 407 032 080	0
Titre 3. Dépenses de biens et services	200 000 000	242 499 995	0	242 499 995	42 499 995
Titre 4. Dépenses de transfert	3 523 444 944	677 644 944	2 845 800 000	3 523 444 944	0
Titre 5. Dépenses d'investissement	870 157 105	870 157 105	0	870 157 105	0
Vie de l'étudiant	121 452 000 000	106 967 000 000	237 386 000	107 204 000 000	- 14 247 382 355
Titre 2. Dépenses de personnel	4 224 397 828	4 224 397 828	0	4 224 397 828	0
Titre 3. Dépenses de biens et services	3 828 410 275	3 265 910 275	0	3 265 910 275	-562 500 000
Titre 4. Dépenses de transfert	102 558 949 462	99 476 681 107	237 386 000	99 714 067 107	-2 844 882 355
Titre 5. Dépenses d'investissement	10 840 000 000	0	0	0	-10 840 000 000
Pilotage et soutien aux politiques de					
l'enseignement supérieur et de la	1 468 679 063	1 353 720 641	0	1 353 720 641	-114 958 421
recherche scientifique					
Titre 2. Dépenses de personnel	680 459 335	680 459 335	0	680 459 335	0
Titre 3. Dépenses de biens et services	770 000 000	673 261 306	0	673 261 306	-96 738 694
Titre 5. Dépenses d'investissement	18 219 727	0	0	0	-18 219 727

12.2 Justifications

Les crédits de la mission "Enseignement supérieur et recherche scientifique" enregistreraient une diminution de 13.718.551.403 FCFA qui s'explique essentiellement par le reprofilage des projets en investissement et par la baisse des crédits en dépenses de transferts.

Les variations par programmes se déclinent ainsi qu'il suit :

• Enseignement supérieur

Le programme connaitrait une hausse de 601.289.380 FCFA. Cette variation s'expliquerait en partie, par la prise en compte des besoins en fonctionnement des services.

• Recherche scientifique et innovation

Les crédits du programme connaitraient une augmentation de 42.499.994 FCFA en dépenses de biens et services. Cette hausse s'expliquerait par l'organisation de l'atelier National sur la Recherche Scientifique et de l'Innovation.

Vie de l'étudiant

Le niveau de crédits du programme baisserait de 14.247.382.355 FCFA. Cette diminution s'expliquerait principalement par le reprofilage des crédits du projet de réfection des campus (UOB, USS, USTM) à hauteur de 10.000.000.000 FCFA, ainsi que la restructuration du projet de sécurisation des établissements (construction des clôtures du supérieur) de 840.000.000 FCFA.

Aussi, les dépenses de biens et services baisseraient de 562.500.000 FCFA, occasionné au réajustement du fonctionnement des services. Le programme présenterait une diminution des dépenses de transferts à concurrence de 2.844.882.355 FCFA dues à l'ajustement du niveau des bourses scolaires.

 Pilotage et Soutien aux politiques de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique, du transfert de technologies, de la culture et des arts

Le programme enregistrerait une diminution de 114.958.422 FCFA qui se justifie par le réajustement du fonctionnement des services pour un montant de 96.738.694 FCFA et par le reprofilage des projets d'équipement.

13. ENTREPRENARIAT ET COMMERCE

13.1 Tableau des variations

Programme/Titre	LFI 2024	Budget hors ADP	Attribut de Produit (ADP)	Budget y compris (ADP)	Ecart
Entreprenariat et commerce	11 709 639 596	11 308 334 950	519 484 848	11 827 819 798	118 180 202
Titre 2. Dépenses de personnel	9 885 420 221	9 885 420 219	0	9 885 420 219	-2
Titre 3. Dépenses de biens et services	1 389 531 000	1 118 887 258	519 484 848	1 638 372 106	248 841 106
Titre 4. Dépenses de transfert	341 057 073	210 396 171	0	210 396 171	-130 660 902
Titre 5. Dépenses d'investissement	93 631 302	93 631 302	0	93 631 302	0
Promotion de l'entrepreneuriat et de l'économie sociale	1 919 310 776	1 889 041 781	36 000 000	1 925 041 781	5 731 005
Titre 2. Dépenses de personnel	1 595 140 903	1 595 140 903	0	1 595 140 903	0
Titre 3. Dépenses de biens et services	144 993 402	142 618 400	36000000	178 618 400	33 624 998
Titre 4. Dépenses de transfert	179 176 471	151 282 478	0	151 282 478	-27 893 993
Promotion de l'artisanat	260 016 181	241 136 127	0	241 136 127	-18 880 054
Titre 2. Dépenses de personnel	102 009 584	102 009 583	0	102 009 583	- 1
Titre 3. Dépenses de biens et services	146 006 598	127 663 108	0	127 663 108	-18 343 491
Titre 4. Dépenses de transfert	12 000 000	11 463 436	0	11 463 436	-536 564
Promotion des échanges	3 291 360 339	280 564 5143	483 484 848	3 289 129 991	-2 230 347
Titre 2. Dépenses de personnel	2 442 948 737	2 442 948 736	0	2 442 948 736	-1
Titre 3. Dépenses de biens et services	798 531 000	315 046 151	483484848	798 530 999	-1
Titre 4. Dépenses de transfert	49 880 602	47 650 256	0	47 650 256	-2 230 346
Pilotage et soutien aux politiques de l'Entreprenariat et du commerce	6 238 952 300	6 372 511 899	0	6 372 511 899	133 559 599
Titre 2. Dépenses de personnel	5 745 320 998	5 745 320 997	0	5 745 320 997	-1
Titre 3. Dépenses de biens et services	300 000 000	533 559 600	0	533 559 600	233 559 600
Titre 4. Dépenses de transfert	100 000 000	0	0	0	-100 000 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	93 631 302	93 631 302	0	93 631 302	0

13.2 Justifications

Le budget de la mission "Entreprenariat et commerce" serait en hausse de 118.180.202 FCFA. Cette variation s'explique principalement par l'augmentation des dépenses de biens et services, en dépit de la baisse des dépenses de transfert.

Les variations par programme se déclinent ainsi qu'il suit :

Promotion de l'entrepreneuriat, de l'artisanat et économie sociale

Les crédits du présent programme augmenteraient de 5.731.005 FCFA. Cette variation est due à la prise en compte des besoins de fonctionnement des services à hauteur de 33.624.998 FCFA, nonobstant la baisse des dépenses de transfert de 27.893.993 FCFA.

Promotion de l'artisanat

Les crédits du programme présentent une baisse au niveau du fonctionnement des services de 18.880.055 FCFA.

Promotion des échanges

Les crédits du programme enregistraient une baisse de 2.230.346 FCFA liée au fonctionnement des services en dépenses de transfert.

Pilotage et Soutien aux politiques de l'Entreprenariat et du commerce

Les crédits du programme sont en hausse de 133.559.599 FCFA. Cette évolution est liée aux prises en compte des besoins en fonctionnement des services pour 16.559.600 FCFA et du financement partiel du forum RSE à hauteur de 217.000.000 FCFA, en dépit de la baisse du fonctionnement des services de 100.000.000 FCFA en dépenses de transfert.

14. GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

14.1 Tableau des variations

			LFR 2024		
Programme/Titre	LFI 2024	Budget hors ADP	Attribut de Produit (ADP)	Budget y compris (ADP)	Ecart
Gestion des finances publiques	75 169 581 693	86 288 778 359	-	86 288 778 359	11 119 196 666
Titre 2. Dépenses de personnel	28 724 650 791	28 724 650 790	-	28 724 650 790	-1
Titre 3. Dépenses de biens et services	23 102 604 340	35 836 567 327	-	35 836 567 327	12 733 962 987
Titre 4. Dépenses de transfert	1 245 746 562	927 750 841	-	927 750 841	-317 995 721
Titre 5. Dépenses d'investissement	9 096 580 000	8 446 588 395	-	8 446 588 395	-649 991 605
Titre 6. Autres dépenses	13 000 000 000	12 353 221 006	-	12 353 221 006	-646 778 994
Gestion des dépenses publiques et contrôle des ressources	15 494 435 691	27 797 902 242	-	27 797 902 242	12 303 466 550
Titre 2. Dépenses de personnel	3 356 183 213	3 356 183 213	-	3 356 183 213	-
Titre 3. Dépenses de biens et services	11 488 252 479	22 626 149 016	-	22 626 149 016	11 137 896 537
Titre 4. Dépenses de transfert	650 000 000	458 642 344	-	458 642 344	-191 357 656
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	1 356 927 669	-	1 356 927 669	1 356 927 669
Comptabilité et trésorerie de l'Etat	13 347 358 685	13 388 911 333	-	13 388 911 333	41 552 649
Titre 2. Dépenses de personnel	9 824 562 435	9 824 562 434	-	9 824 562 434	-1
Titre 3. Dépenses de biens et services	1 020 796 250	1 062 438 370	-	1 062 438 370	41 642 120
Titre 4. Dépenses de transfert	2 000 000	1 910 529	-	1 910 529	-89 471
Titre 5. Dépenses d'investissement	2 500 000 000	2 500 000 000	-	2 500 000 000	-
Gestion du contentieux de l'Etat	14 428 031 139	13 698 107 123	-	13 698 107 123	-729 924 016
Titre 2. Dépenses de personnel	766 231 139	766 231 140	-	766 231 140	1
Titre 3. Dépenses de biens et services	661 800 000	578 654 978	-	578 654 978	-83 145 023
Titre 6. Autres dépenses	13 000 000 000	12 353 221 006	-	12 353 221 006	-646 778 994
Gestion du patrimoine de l'Etat	2 127 851 266	2 731 023 052	-	2 731 023 052	603 171 786
Titre 2. Dépenses de personnel	380 858 273	380 858 273	-	380 858 273	-0
Titre 3. Dépenses de biens et services	1 746 992 993	2 350 164 779	-	2 350 164 779	603 171 786
Pilotage et soutien à la politique de gestion des finances publiques	8 699 451 721	9 676 824 073	-	9 676 824 073	977 372 352
Titre 2. Dépenses de personnel	6 077 630 542	6 077 630 541	-	6 077 630 541	-1
Titre 3. Dépenses de biens et services	2 130 074 618	3 023 713 401	-	3 023 713 401	893 638 783
Titre 4. Dépenses de transfert	391 746 562	374 230 131	-	374 230 131	-17 516 431
Titre 5. Dépenses d'investissement	100 000 000	201 250 000	-	201 250 000	101 250 000
Gestion fiscale	17 558 639 799	14 852 991 408	-	14 852 991 408	-2 705 648 391
Titre 2. Dépenses de personnel	5 902 371 799	5 902 371 799	-	5 902 371 799	-
Titre 3. Dépenses de biens et services	5 084 688 000	4 490 562 409	-	4 490 562 409	-594 125 591
Titre 4. Dépenses de transfert	75 000 000	71 646 474	-	71 646 474	-3 353 526
Titre 5. Dépenses d'investissement	6 496 580 000	4 388 410 726	-	4 388 410 726	-2 108 169 274
Gestion de la dette	1 695 737 087	2 381 478 424	-	2 381 478 424	685 741 337
Titre 2. Dépenses de personnel	1 048 737 087	1 048 737 087	-	1 048 737 087	-0

Programme/Titre	LFI 2024	Budget hors ADP	Attribut de Produit (ADP)	Budget y compris (ADP)	Ecart
Titre 3. Dépenses de biens et services	520 000 000	1 311 419 974	-	1 311 419 974	791 419 974
Titre 4. Dépenses de transfert	127 000 000	21 321 364	-	21 321 364	-105 678 636
Gestion de la commande publique	1 818 076 303	1 761 540 703	-	1 761 540 703	-56 535 600
Titre 2. Dépenses de personnel	1 368 076 303	1 368 076 303	-	1 368 076 303	-0
Titre 3. Dépenses de biens et services	450 000 000	393 464 400	-	393 464 400	-56 535 600

14.2 Justifications

Les crédits de la mission "Gestion des finances publiques" enregistreraient une variation de 11.119.196.666 FCFA par rapport à la loi de finances initiale. Cette évolution serait due principalement à une augmentation de 12.733.962.987 FCFA sur les dépenses en biens et services.

Gestion des dépenses publiques et contrôle des ressources

Le programme "Gestion des dépenses publiques et contrôle des ressources" connaitrait une hausse de 12.303.466.550 FCFA dans la loi de finances rectificative 2024. Cette variation est consécutive à l'augmentation en dépenses des biens et services de 11.137.896.537 FCFA liée essentiellement à l'impression des documents budgétaires pour 500.000.000 FCFA, aux reliquats des salaires des agents de la CPPF de 840.000.000 FCFA, au fonctionnement de l'Administration à hauteur de 5.820.000.000 FCFA, ainsi qu'à la prise en charge des travaux de construction du bâtiment administratif de la CPPF de Tchibanga et du logement du responsable, de réhabilitation du 1er, 2ème, 3ème étage, annexes DSMR, REZ-DE-CHAUSSEE abritant la Direction Générale du Budget et des Finances Publiques, de réalisation des projets prioritaires de la CPPF, et de l'acquisition en équipement de l'Administration générale pour un montant total de 1.356.927.669 FCFA.

En dépit de la diminution constatée du fonctionnement des services en titre 4 de 191.357.656 FCFA, le programme a bénéficié d'une dotation exceptionnelle pour signal et apurement de la dette sociale de Gabon 24 d'un montant de 480.000.000 FCFA.

Comptabilité et trésorerie de l'Etat

Les crédits de ce programme connaitraient une variation de 41.552.649 FCFA liée aux missions de de visite et d'inspection des postes comptables dans le Haut Ogooué et le Moyen Ogooué pour un montant de 41.642.120 FCFA en dépenses de biens et services, en dépit de la baisse du fonctionnement des services en dépenses de transfert de 89.471 FCFA.

Gestion du contentieux de l'Etat

Les crédits du programme enregistreraient une baisse de 729.924.016 FCFA. Cette variation est liée aux diminutions des crédits de fonctionnement des services en titre 3 de 83.145.023 FCFA et des crédits des autres dépenses inscrites au titre 6 pour un niveau de 646.778.994 FCFA.

Gestion du patrimoine de l'Etat

Le niveau de crédits du programme augmenterait de 603.171.785 FCFA en dépenses de biens et services, résultant en partie des relances :

- sur réclamation pour prime d'assurance impayée des bâtiment et équipements d'un montant de 71.352.188 FCFA ;

- sur réclamation pour prime d'assurance impayée, de la responsabilité civile scolaire couvrant les apprenants et inscrits dans les établissements pour 2.000.000.000 FCFA ;
- sur réclamation pour prime d'assurance impayée de la responsabilité civile scolaire couvrant les apprenants et les enseignants des centres de formation professionnelle à hauteur de 200.000.000 FCFA.

Pilotage et soutien à la politique de gestion des finances publiques

Le programme connaitrait une augmentation de 977.372.352 FCFA due à la prise en compte des besoins de fonctionnement des services du cabinet et du secrétariat général du Ministère des Comptes Publics. Aussi, le programme connaitrait une hausse des crédits d'investissement liée à la prise en compte des projets "archivages numériques du secrétariat général" de 63.500.000 FCFA et "équipement du Cabinet du Ministre des Comptes Publics" de 37.750.000 FCFA.

Gestion fiscale

Les crédits du programme "Gestion fiscale" diminueraient de 2.705.648.391 FCFA. Cette baisse est imputable au fonctionnement des services pour un montant de 594.125.591 FCFA en titre 3 et au reprofilage du projet d'implémentation d'une facture normalisée (DGI) de 1.963.000.000 FCFA, en dépit de la prise en compte du projet Appui à la diversification de l'économie gabonaise d'un montant de 150.000.000 FCFA (titre 5).

Gestion de dette

Le programme connaitrait une augmentation de 685.741.336 FCFA. Cette variation s'expliquerait par la considération des besoins en fonctionnement des services de 706.419.974 FCFA et du redéploiement des crédits à hauteur de 85.000.000 FCFA, nonobstant la baisse du niveau de fonctionnement des services en titre 4 de 105.678.636 FCFA.

• Gestion de la commande publique

La baisse de 56.535.600 FCFA observée au sein du programme est imputable au fonctionnement des services en titre 3.

15. CONSTRUCTION, LOGEMENT ET EQUIPEMENT **COLLECTIF**

15.1 Tableau des variations

			LFR 2024		
Programme/Titre	LFI 2024	Budget hors ADP	Attribut de Produit (ADP)	Budget y compris (ADP)	Ecart
Constructions, logements et équipements collectifs	251 563 328 461	293 121 422 403	12 000 000 000	305 121 422 403	53 558 093 941
Titre 2. Dépenses de personnel	9 840 743 938	9 840 743 937	-	9 840 743 937	-1
Titre 3. Dépenses de biens et services	1 295 000 000	1 720 754 108	-	1 720 754 108	425 754 108
Titre 4. Dépenses de transfert	4 389 365 024	3 929 512 605	-	3 929 512 605	-459 852 420
Titre 5. Dépenses d'investissement	236 038 219 499	277 630 411 753	12 000 000 000	289 630 411 753	53 592 192 254
Coordination des politiques urbaines	766 952 872	753 629 274	-	753 629 274	-13 323 598
Titre 2. Dépenses de personnel	649 952 872	649 952 872	-	649 952 872	0
Titre 3. Dépenses de biens et services	100 000 000	87 436 534	-	87 436 534	-12 563 466
Titre 4. Dépenses de transfert	17 000 000	16 239 868	-	16 239 868	-760 132
Logement	1 604 114 199	2 434 064 988	-	2 434 064 988	829 950 789
Titre 2. Dépenses de personnel	1 382 446 199	1 382 446 199	-	1 382 446 199	-0
Titre 3. Dépenses de biens et services	75 000 000	166 412 149	-	166 412 149	91 412 149
Titre 4. Dépenses de transfert	146 668 000	45 206 640	-	45 206 640	-101 461 360
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	840 000 000	-	840 000 000	840 000 000
Urbanisation et amélioration du cadre de vie	7 902 416 862	6 370 823 199	-	6 370 823 199	-1 531 593 663
Titre 2. Dépenses de personnel	1 865 559 979	1 865 559 979	-	1 865 559 979	-0
Titre 3. Dépenses de biens et services	345 000 000	501 656 040	-	501 656 040	156 656 040
Titre 4. Dépenses de transfert	1 573 985 882	1 503 607 180	-	1 503 607 180	-70 378 702
Titre 5. Dépenses d'investissement	4 117 871 000	2 500 000 000	-	2 500 000 000	-1 617 871 000
Equipement et Infrastructures	237 888 461 958	280 122 726 053	12 000 000 000	292 122 726 053	54 234 264 096
Titre 2. Dépenses de personnel	3 292 982 317	3 292 982 316	-	3 292 982 316	-1
Titre 3. Dépenses de biens et services	200 000 000	174 873 068	-	174 873 068	-25 126 933
Titre 4. Dépenses de transfert	2 475 131 142	2 364 458 916	-	2 364 458 916	-110 672 226
Titre 5. Dépenses d'investissement	231 920 348 499	274 290 411 753	12 000 000 000	286 290 411 753	54 370 063 254
Pilotage et soutien à la politique de l'urbanisme et du logement	376 580 000	362 489 318	-	362 489 318	-14 090 683
Titre 3. Dépenses de biens et services	200 000 000	362 489 318	-	362 489 318	162 489 318
Titre 4. Dépenses de transfert	176 580 000	-	-	-	-176 580 000
Pilotage et soutien aux politique des infrastructures, des travaux	3 024 802 571	3 077 689 571	_	3 077 689 571	52 887 000
Publics et de l'aménagement du					
territoire Titre 2. Dépenses de personnel	2 649 802 571	2 649 802 571	-	2 649 802 571	-0
Titre 3. Dépenses de biens et services	375 000 000	427 887 000	-	427 887 000	52 887 000
Titre 5. Depenses de biens et services	373 000 000	427 007 000	-	427 007 000	52 007 000

15.2 Justifications

Le niveau des crédits de la mission "Constructions, logements et équipements collectifs" augmenterait de 53.558.093.941 FCFA. Cette variation est due principalement à la prise en compte des projets d'investissement et des dépenses de biens et services.

Les variations sont détaillées par programme ainsi qu'il suit :

■ Coordination des politiques urbaines

Les crédits du programme "Coordination des politiques urbaines" connaitraient une diminution de 13.323.598 FCFA au niveau des dépenses de fonctionnement des services.

■ Logement

Le programme enregistrerait une variation de 829.950.789 FCFA. Cette hausse s'expliquerait par l'ajustement des besoins de fonctionnement de Direction Générale de l'Habitat et du Logement de 10.049.211 FCFA et par la prise en compte du projet des travaux de construction d'un immeuble de 24 appartements au Lycée Léon MBA d'un montant de 840.000.000 FCFA.

■ Urbanisation et aménagement du cadre de vie

Le niveau des crédits du programme "Urbanisation et aménagement du cadre de vie" connaitrait une diminution de 1.531.593.663 FCFA. Cette baisse s'expliquerait par la restructuration du projet densification du réseau géodésique (PAT) de 1.817.871.000 FCFA, en dépit de la prise en compte du projet "acquisition et déploiement d'un système de collecte, d'analyse et de diffusion des données statistiques du secteur habitat" pour un montant de 200.000.000 FCFA. Toutefois, une amélioration de crédits en fonctionnement est observée en rapport avec la prise en compte des bourses des étudiants de l'Ecole Nationale du Cadre et des Sciences Géographiques.

Equipement et Infrastructures

Les crédits du programme enregistreraient une hausse de 54.234.264.096 FCFA. Cette augmentation est due à la prise en charge des projets ci-dessous :

- voiries des capitales départementales de 3.571.428.571 FCFA;
- voiries du grand Libreville de 662.761.852 FCFA;
- achèvement des voiries en cours de 2.873.958.332 FCFA;
- aménagement bassin versant terre nouvelle (DID) RG de 1.200.000.000 FCFA;
- aménagement bassin versant nzeng-ayong (FED) RG de 1.049.005.854 FCFA;
- aménagement bassin versant port gentil RG de 350.000.000 FCFA;
- indemnisation des personnes déguerpies dans le cadre des projets RG de 1.000.000.000 FCFA ;
- route FORASOL MBEGA RG de 303.100.891 FCFA;
- travaux de construction de 30 villas de la cité administrative de Tchibanga de 1.000.000.000 FCFA ;
- travaux d'aménagement de la route (projet Oyem) de 1.000.000.000 FCFA;
- conception et réalisation d'ouvrages sur le réseau routier national DEUTSCHE; BANK_ (Finex) de 20.000.000.000 FCFA;
- construction au sein de la Cité de la Démocratie de Libreville GABON de 85.000.000.000 FCFA;
- construction d'une voie d'accès au centre d'enfouissement technique de NKOLTANG de 1.000.000.000 FCFA ;
- plan complet de réinstallation (PCR) RG de 2.000.000.000 FCFA;
- programme prioritaire d'assainissement des eaux fluviales de Libreville de 2.459.576.975 FCFA;
- assainissement et de Développement Urbain (PADIG)-RG de 1.303.600.000 FCFA;
- travaux d'aménagement de la route de la cité des cadres de Tchibanga de 1.000.000.000 FCFA;
- travaux d'Assainissement de 2.437.500.000 FCFA;

- travaux de construction de l'hôtel de ville Tchibanga de 1.004.647.000 FCFA;
- travaux de terrassement de 80 ha de la citée des cadres à Tchibanga de 99.659.385 FCFA ;
- travaux d'infrastructures de transports terrestres de 1.250.000.000 FCFA;
- aménagement de la voie de contournement d'Oyem de 5.200.000.000 FCFA.

Mais aussi au reprofilage des projets suivants :

- achèvement des voiries en cours qui passerait de 697.000.000 FCFA à 3 570.958.332 FCA;
- aménagement bassin versant Terre Nouvelle (BID) FINEX qui passerait de 8.381.480.000 FCFA à 3.796.884.014 FCFA ;
- programme d'appui au secteur des infrastructures au Gabon (PASIG) _ (BAD) FINEX qui passerait de 7.000.000.000 FCFA à 5.000.000.000 FCFA ;
- Financement additionnel PCR_(BDEAC)_finex qui passerait de 1.000.000.000 FCFA à 7.500.000.000 FCFA;
- Réhabilitation des voiries sur les 8 provinces (mission 15) qui passerait de 36.500.000.000 FCFA à 32.928.571.429 FCFA ;
- Route Ntoum Cocobeach (86,3 km) qui passerait de 8.983.333.333 FCFA à 6.109.375.001 FCFA.
 - Pilotage et soutien à la politique de l'urbanisme et du logement

Les crédits du programme enregistreraient une variation de 14.090.683 FCFA liée au réajustement des crédits de fonctionnement des services.

 Pilotage et soutien aux politique des infrastructures, des travaux Publics et de l'aménagement du territoire

Le programme connaitrait une augmentation de crédits d'un montant de 52.887.000 FCFA pour la prise en compte des besoins en fonctionnement des services.

16. INDUSTRIE ET MINES

16.1 Tableau des variations

			LFR 2024		
Programme/Titre	LFI 2024	Budget hors ADP	Attribut de Produit (ADP)	Budget y compris (ADP)	Ecart
Industrie et mines	5 817 703 030	6 144 193 352	271 090 280	6 415 283 632	597 580 602
Titre 2. Dépenses de personnel	3 969 085 476	3 969 085 476	-	3 969 085 476	0
Titre 3. Dépenses de biens et services	888 332 702	1 001 567 750	75 355 280	1 076 923 030	188 590 328
Titre 4. Dépenses de transfert	960 284 852	836 045 467	195 735 000	1 031 780 467	71 495 615
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	337 494 659	-	337 494 659	337 494 659
Gestion et contrôle des activités minières	2 201 064 402	2 003 229 402	197 835 000	2 201 064 402	-1
Titre 2. Dépenses de personnel	1 501 193 700	1 501 193 700	-	1 501 193 700	-0
Titre 3. Dépenses de biens et services	377 072 702	331 228 043	2 100 000	333 328 043	-43 744 660
Titre 4. Dépenses de transfert	322 798 000	127 063 000	195 735 000	322 798 000	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	43 744 659	-	43 744 659	43 744 659
Pilotage et soutien à la politique minière	260 000 000	427 334 988	-	427 334 988	167 334 988
Titre 3. Dépenses de biens et services	260 000 000	133 584 988	-	133 584 988	-126 415 013
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	293 750 000	-	293 750 000	293 750 000
Régulation et stratégie industrielles	3 356 638 628	3 354 878 963	73 255 280	3 428 134 243	71 495 616
Titre 2. Dépenses de personnel	2 467 891 776	2 467 891 776	-	2 467 891 776	0
Titre 3. Dépenses de biens et services	251 260 000	178 004 720	73 255 280	251 260 000	-
Titre 4. Dépenses de transfert	637 486 852	708 982 467	-	708 982 467	71 495 615
Pilotage et Soutien à la politique industrielle	-	358 750 000	-	358 750 000	358 750 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	-	358 750 000	-	358 750 000	358 750 000

16.2 Justifications

Les crédits de la mission "Industrie et mine" connaitraient une augmentation de 597.580.602 FCFA, imputable à la hausse des dépenses en biens et services de 188.590.328 FCFA, des dépenses de transferts pour 71.495.615 FCFA, et à la prise en charge des projets en investissement d'un niveau de 337.494.659 FCFA.

Les variations par programme se déclinent ainsi qu'il suit :

Gestion et contrôle des activités minières

Le programme observerait une diminution de crédits en dépenses de biens et services de 43 744 660 FCFA, absorbée par l'augmentation du montant équivalent destiné à la prise en compte du projet "production et exploitation minière".

Pilotage et soutien à la politique minière

Le programme "Pilotage et soutien à la politique minière" enregistrerait une augmentation de 167.334.988 FCFA. Cette hausse se justifierait par de la prise en compte des projets "équipement du Ministère des Mines" de 200.000.000 FCFA et "équipement du cabinet du Ministre des Mines" de 93.750.000 FCFA, malgré la baisse constatée en dépenses de biens et services de 126.415.013 FCFA

Régulation et stratégie industrielles

L'augmentation de 71.495.615 FCFA observée en titre 4 du programme "Régulation et stratégie industrielles" serait liée à la prise en compte des besoins additionnels.

Pilotage et Soutien à la politique industrielle

Le programme "Pilotage et Soutien à la politique industrielle" connaitrait une augmentation de crédits en dépenses de biens et services qui s'élève à 358.750.000 FCFA.

17. TRANSPORTS

17.1 Tableau des variations

		LFR 2024					
Programme/Titre	LFI 2024	Budget hors	Attribut de	Budget y	Ecart		
		ADP	Produit (ADP)	compris (ADP)			
Transports	31 714 394 784	31 381 137 301	3 199 742 592	34 580 879 892	2 866 485 108		
Titre 2. Dépenses de personnel	4 969 144 296	4 969 144 295	0	4 969 144 295	-1		
Titre 3. Dépenses de biens et services	2 169 068 632	1 578 548 229	1 199 742 592	2 778 290 821	609 222 189		
Titre 4. Dépenses de transfert	17 700 552 942	24 387 190 176	0	24 387 190 176	6 686 637 234		
Titre 5. Dépenses d'investissement	6 875 628 914	446 254 600	2 000 000 000	2 446 254 600	-4 429 374 314		
Transports terrestres	13 923 198 052	19 022 839 593	186 538 140	19 209 377 733	5 286 179 681		
Titre 2. Dépenses de personnel	1 300 326 067	1 300 326 067	0	1 300 326 067	0		
Titre 3. Dépenses de biens et services	333 060 000	146 521 859	186 538 140	333 059 999	-1		
Titre 4. Dépenses de transfert	11 093 948 842	17 575 991 667	0	17 575 991 667	6 482 042 825		
Titre 5. Dépenses d'investissement	1 195 863 143	0	0	0	-1 195 863 143		
Transport aérien et par voie d'eau	15 456 369 986	10 101 748 771	3 013 204 452	13 114 953 222	-2 341 416 763		
Titre 2. Dépenses de personnel	2 078 153 887	2 078 153 886	0	2 078 153 886	-1		
Titre 3. Dépenses de biens et services	1 311 008 632	985 304 179	1 013 204 452	1 998 508 631	687 499 999		
Titre 4. Dépenses de transfert	6 606 604 100	6 811 198 509	0	6 811 198 509	204 594 409		
Titre 5. Dépenses d'investissement	5 460 603 367	227 092 196	2 000 000 000	2 227 092 196	-3 233 511 171		
Pilotage et soutien à la politique des	2 334 826 746	2 256 548 937	0	2 256 548 937	-78 277 809		
transports	2 334 626 746	2 230 340 937	U	2 230 340 931	-10 211 009		
Titre 2. Dépenses de personnel	1 590 664 342	1 590 664 342	0	1 590 664 342	0		
Titre 3. Dépenses de biens et services	525 000 000	446 722 191	0	446 722 191	-78 277 809		
Titre 5. Dépenses d'investissement	219 162 404	219 162 404	0	219 162 404	0		

17.2 Justifications

Les crédits de cette mission connaitraient une augmentation de 2.866.485.108 FCFA. Cette variation s'expliquerait principalement par l'augmentation des dépenses de biens et services d'un montant de 609.222.189 FCFA et de transfert pour 6.686.637.234 FCFA, en dépit de la baisse des dépenses d'investissement à hauteur de 4.429.374.314 FCFA.

Transports terrestres

Le programme "Transport terrestres" connaitrait une augmentation de 5.286.179.681 FCFA. Cette variation s'expliquerait par la prise en compte des dépenses de transferts liée au payement du reliquat des salaires de SOGATRA et de Trans'Urb à hauteur de 6.482.042.825 FCFA, nonobstant la restructuration des projets d'investissement d'un montant total de 1.195.863.143 FCFA correspondant à l'acquisition des radars mobiles pour 200.000.000 FCFA et de l'établissement d'un permis biométrique pour 995.863.143 FCFA.

Transport aérien et par voie d'eau

Le programme connaitrait une diminution de crédits de 2.341.416.763 FCFA. Cette baisse constatée au niveau des crédits d'investissement de 3.233.511.171 FCFA se justifierait par la déprogrammation des projets suivants :

- Acquisition de nouveaux équipements de sureté de l'aviation civile 848.204.887 FCFA ;

- Equipement informatique, mobilier de bureaux et vidéo surveillance (ONSFAG) 120.000.000 FCFA ;
- Remplacement de téléaffichage aux aéroports de Mvengué et Port-Gentil 196.406.400 FCFA ;
- Rénovation du chenal au port de Port-Gentil 163.958.495 FCFA;
- Rénovation du chenal au port d'Owendo 295.180.650 FCFA;
- Travaux de réfection des installations du site GOMBE 373.484.044 FCFA;
- Travaux de réhabilitation du LCT SETTE CAMA 990.532.195 FCFA;
- Nouvel aéroport à Andem PID/PIH 2.000.000.000 FCFA
- Extension du parking des aéroports de Mvengué, Port-Gentil et Oyem 245.744.500 FCFA.

En outre, l'augmentation observée en dépenses de fonctionnement à hauteur de 892.094.408 FCFA serait tributaire entre autres de la subvention de l'ANAC.

Pilotage et soutien à la politique des transports

Le programme "Pilotage et soutien à la politique des transports" connaitrait une diminution au niveau du titre 3 pour un montant de 78.277.809 FCFA.

18. JEUNESSE, SPORT ET LOISIRS

18.1 Tableau des variations

		LFR 2024					
Programme/Titre	LFI 2024	Budget hors ADP	Attribut de Produit (ADP)	Budget y compris (ADP)	Ecart		
Jeunesse, sports et loisirs	7 065 407 102	13 412 551 604	-	13 412 551 604	6 347 144 502		
Titre 2. Dépenses de personnel	3 746 070 772	3 746 070 772	-	3 746 070 772	-0		
Titre 3. Dépenses de biens et services	991 122 195	6 480 808 363	-	6 480 808 363	5 489 686 168		
Titre 4. Dépenses de transfert	1 828 214 135	1 435 672 470	-	1 435 672 470	-392 541 665		
Titre 5. Dépenses d'investissement	500 000 000	1 750 000 000	-	1 750 000 000	1 250 000 000		
Sports et loisirs	3 075 352 871	7 802 327 087	-	7 802 327 087	4 726 974 217		
Titre 2. Dépenses de personnel	935 480 340	935 480 340	-	935 480 340	-0		
Titre 3. Dépenses de biens et services	766 122 195	5 662 024 758	-	5 662 024 758	4 895 902 563		
Titre 4. Dépenses de transfert	1 373 750 335	1 204 821 990	-	1 204 821 990	-168 928 345		
Vie associative	637 855 002	610 573 255	-	610 573 255	-27 281 748		
Titre 2. Dépenses de personnel	587 855 002	587 855 002	-	587 855 002	-0		
Titre 3. Dépenses de biens et services	50 000 000	22 718 253	-	22 718 253	-27 281 748		
Jeunesse	312 808 000	591 497 953	-	591 497 953	278 689 953		
Titre 3. Dépenses de biens et services	100 000 000	591 497 953	-	591 497 953	491 497 953		
Titre 4. Dépenses de transfert	212 808 000	-	-	-	-212 808 000		
Pilotage et soutien aux politiques de sports et de la culture	3 039 391 230	4 408 153 310	-	4 408 153 310	1 368 762 080		
Titre 2. Dépenses de personnel	2 222 735 430	2 222 735 430	-	2 222 735 430	0		
Titre 3. Dépenses de biens et services	75 000 000	204 567 400	-	204 567 400	129 567 400		
Titre 4. Dépenses de transfert	241 655 800	230 850 480	-	230 850 480	-10 805 320		
Titre 5. Dépenses d'investissement	500 000 000	1 750 000 000	-	1 750 000 000	1 250 000 000		

18.2 Justifications

La hausse de 6.347.144.502 FCFA des crédits alloués à la mission "Jeunesse, sports et loisirs" serait imputable aux dépenses de biens et services en augmentation de 5.489.686.168 FCFA, couplée à celles des dépenses d'investissement pour 1.250.000.000 FCFA, ceci en dépit de la baisse en dépenses de transfert de 392.541.665 FCFA.

Les variations par programme se déclinent ainsi qu'il suit :

Sports et loisirs

Ce programme connaitrait une hausse de 4.726.974.217 FCFA liée à l'augmentation des crédits en dépenses de biens et services de 4.895.902.563 FCFA concernant, entre autres, la prise en compte des dépenses liées à l'organisation des éliminatoires de la coupe du monde 2026 de l'équipe nationale de Football, malgré la diminution des dépenses de transfert de 168.928.345 FCFA.

Vie associative

Le programme "Vie associative" enregistrerait une baisse de 27.281.748 FCFA, due au réajustement des dépenses de fonctionnement.

Jeunesse

Le relèvement des crédits dédiés au programme "Jeunesse" se justifierait par le réajustement des dépenses de fonctionnement de l'ordre de 278.689.953 FCFA.

Pilotage et soutien aux politiques de sports et de la culture

L'augmentation de 1.368.762.080 FCFA dans ce programme est imputable au redimensionnement du projet "Etudes, construction et équipement du siège du Conseil National de la Jeunesse" qui passerait de 500.000.000 FCFA à 1.750.000.000 FCFA, d'une part, et d'autre part, à l'augmentation des dépenses de fonctionnement de l'ordre de 118.762.080 FCFA.

19. JUSTICE

19.1 Tableau des variations

Programme/Titre	LFI 2024	Budget hors ADP	Attribut de Produit (ADP)	Budget y compris (ADP)	Ecart
Justice	49 724 022 004	48 309 814 237	921 882 510	49 231 696 747	-492 325 257
Titre 2. Dépenses de personnel	38 247 388 081	38 247 388 078	-	38 247 388 078	-3
Titre 3. Dépenses de biens et services	7 019 839 605	5 634 065 519	921 882 510	6 555 948 029	-463 891 576
Titre 4. Dépenses de transfert	970 000 000	838 392 435	-	838 392 435	-131 607 565
Titre 5. Dépenses d'investissement	3 486 794 319	3 589 968 205	-	3 589 968 205	103 173 886
Justice judiciaire et administrative	10 197 689 374	9 402 913 516	921 882 510	10 324 796 025	127 106 651
Titre 2. Dépenses de personnel	7 188 016 502	7 188 016 501	-	7 188 016 501	-1
Titre 3. Dépenses de biens et services	1 851 772 870	1 115 287 146	921 882 510	2 037 169 656	185 396 787
Titre 4. Dépenses de transfert	970 000 000	838 392 435	-	838 392 435	-131 607 565
Titre 5. Dépenses d'investissement	187 900 003	261 217 433	-	261 217 433	73 317 430
Sécurité pénitentiaire	33 291 511 816	32 710 091 314	-	32 710 091 314	-581 420 502
Titre 2. Dépenses de personnel	25 364 750 765	25 364 750 764	-	25 364 750 764	-1
Titre 3. Dépenses de biens et services	4 627 866 735	4 046 446 234	-	4 046 446 234	-581 420 501
Titre 5. Dépenses d'investissement	3 298 894 316	3 298 894 316	-	3 298 894 316	-
Pilotage et soutien à la politique de la justice et des droits humains	5 765 980 566	5 745 558 027	-	5 745 558 027	-20 422 538
Titre 2. Dépenses de personnel	5 365 780 566	5 365 780 565	-	5 365 780 565	-1
Titre 3. Dépenses de biens et services	400 200 000	349 921 006	-	349 921 006	-50 278 994
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	<i>29 856 456</i>	-	29 856 456	29 856 456
Culture des droits de l'homme	380 878 009	369 570 888	-	369 570 888	-11 307 121
Titre 2. Dépenses de personnel	290 878 009	290 878 008	-	290 878 008	-1
Titre 3. Dépenses de biens et services	90 000 000	78 692 880	-	78 692 880	-11 307 120
Egalité des Chances	87 962 240	81 680 493	-	81 680 493	-6 281 748

			LFR 2024		
Programme/Titre	LFI 2024	Budget hors ADP	Attribut de Produit (ADP)	Budget y compris (ADP)	Ecart
Titre 2. Dépenses de personnel	37 962 240	37 962 240	-	37 962 240	-0
Titre 3. Dépenses de biens et services	50 000 000	43 718 253	-	43 718 253	-6 281 748

19.2 Justifications

Les crédits de la présente mission connaitraient une diminution nette de 492.325.257 FCFA. Cette variation est imputée aux dépenses de fonctionnement en baisse de l'ordre de 595.499.141 FCFA et aux dépenses d'investissement en hausse d'un montant de 103.173.886 FCFA.

La contraction desdites dépenses par programme s'explique par :

Justice judiciaire et administrative

Le programme enregistrerait une baisse des crédits de 60.793.352 FCFA. Cette variation trouve sa justification dans l'ajustement du niveau des crédits relatifs aux paiements des indemnités forfaitaires aux juges consulaires et aux assesseurs non professionnels (hausse des dépenses de biens et services et baisse des dépenses de transferts), d'une part et d'autre part, à travers la prise en compte du projet d'achat des costumes d'audience des greffiers et magistrats pour 73.317.430 FCFA.

Sécurité pénitentiaire

Le programme connaitrait une baisse des crédits relative à l'ajustement des dépenses de biens et services d'un montant de 581.420.502 FCFA.

Pilotage et soutien à la politique de la justice et des droits humains

Le programme enregistrerait une baisse de 20.422.538 FCFA de crédits comparativement à la loi de finances initiale. Cette baisse se justifie par l'ajustement des dépenses de biens et services pour 50.278.994 FCFA et par la prise en compte du projet "réhabilitation du bâtiment du Ministère suite à l'orage du 1^{er}/03/2021" de l'ordre de 29.856.456 FCFA.

Culture des droits de l'homme

Le programme connaitrait une baisse de 11.307.121 FCFA consécutive à l'ajustement des crédits de dépenses de biens et services.

Egalité des Chances

Le programme enregistrerait une diminution de 6.281.748 FCFA liée à l'ajustement des crédits de dépenses de biens et services.

21. POUVOIRS PUBLICS

21.1 Tableau des variations

LFR 2024					
Programme/Titre	LFI 2024	Budget hors ADP	Attribut de Produit (ADP)	Budget y compris (ADP)	Ecart
Pouvoirs publics	55 785 456 453	68 206 781 655	1 562 500 000	69 769 281 655	13 983 825 201
Titre 2. Dépenses de personnel	29 281 641 693	29 281 641 691	-	29 281 641 691	-2
Titre 3. Dépenses de biens et services	22 673 388 243	30 898 470 243	1 562 500 000	32 460 970 243	9 787 582 000
Titre 4. Dépenses de transfert	3 830 426 517	4 902 308 869	-	4 902 308 869	1 071 882 352
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	3 124 360 852	-	3 124 360 852	3 124 360 852
Cour de Cassation	3 546 446 323	3 596 446 322	-	3 596 446 322	49 999 999
Titre 2. Dépenses de personnel	2 995 543 223	2 995 543 222	-	2 995 543 222	-1
Titre 3. Dépenses de biens et services	443 631 900	443 631 900	-	443 631 900	-
Titre 4. Dépenses de transfert	107 271 200	107 271 200	-	107 271 200	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	50 000 000	-	50 000 000	50 000 000
Cour des Comptes	7 114 823 669	5 652 323 669	1 562 500 000	7 214 823 669	100 000 000
Titre 2. Dépenses de personnel	3 988 823 669	3 988 823 669	-	3 988 823 669	-0
Titre 3. Dépenses de biens et services	3 113 500 000	1 551 000 000	1 562 500 000	3 113 500 000	-
Titre 4. Dépenses de transfert	12 500 000	12 500 000	-	12 500 000	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	100 000 000	-	100 000 000	100 000 000
Conseil d'Etat	2 034 374 477	2 287 315 653	-	2 287 315 653	252 941 176
Titre 2. Dépenses de personnel	932 124 477	932 124 477	-	932 124 477	-0
Titre 3. Dépenses de biens et services	1 101 250 000	1 101 250 000	-	1 101 250 000	-
Titre 4. Dépenses de transfert	1 000 000	153 941 176	-	153 941 176	152 941 176
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	100 000 000	-	100 000 000	100 000 000
Présidence de la République	13 266 241 139	22 027 725 166	-	22 027 725 166	8 761 484 027
Titre 2. Dépenses de personnel	5 550 132 516	5 550 132 516	-	5 550 132 516	-0
Titre 3. Dépenses de biens et services	7 029 112 185	13 647 044 185	-	13 647 044 185	6 617 932 001
Titre 4. Dépenses de transfert	686 996 438	1 519 937 614	-	1 519 937 614	832 941 176
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	1 310 610 851	-	1 310 610 851	1 310 610 851
Assemblée Nationale	13 640 568 470	15 740 568 469	-	15 740 568 469	2 099 999 999
Titre 2. Dépenses de personnel	7 317 275 545	7 317 275 545	-	7 317 275 545	-0
Titre 3. Dépenses de biens et services	5 013 254 992	6 413 254 991	-	6 413 254 991	1 400 000 000
Titre 4. Dépenses de transfert	1 310 037 933	1 310 037 933	-	1 310 037 933	-0
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	700 000 000	-	700 000 000	700 000 000
Sénat	10 105 346 153	10 856 596 153	-	10 856 596 153	751 250 000
Titre 2. Dépenses de personnel	5 935 850 658	5 935 850 658	-	5 935 850 658	-0
Titre 3. Dépenses de biens et services	2 686 666 667	2 874 166 666	-	2 874 166 666	187 500 000
Titre 4. Dépenses de transfert	1 482 828 828	1 482 828 828	-	1 482 828 828	0
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	563 750 001	-	563 750 001	563 750 001
Cour Constitutionnelle	6 077 656 222	7 295 806 222	-	7 295 806 222	1 218 150 000
Titre 2. Dépenses de personnel	2 561 891 604	2 561 891 604	-	2 561 891 604	-0
Titre 3. Dépenses de biens et services	3 285 972 500	4 118 122 500	-	4 118 122 500	832 150 000
Titre 4. Dépenses de transfert	229 792 118	315 792 118	-	315 792 118	86 000 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	300 000 000	-	300 000 000	300 000 000
Pilotage et soutien aux missions de		750 000 000		750 000 000	750 000 000
la Présidence de la République	-	750 000 000		750 000 000	750 000 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	-	750 000 000	-	750 000 000	750 000 000

21.2 Justifications

Les crédits de la mission "Pouvoirs publics" connaitraient une hausse de 13.983.825.201 FCFA due principalement à la prise en compte des besoins additionnels en titre 3.

Le détail des variations se présente par dotation ainsi qu'il suit :

Présidence de la République

Les crédits du programme augmenteraient de 8.761.484.027 FCFA. Cette hausse est notamment liée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement de l'intendance des palais et à la prise en compte des projets d'un total de 1.310.610.851 FCFA :

- Achat des véhicules de fonction 303.095.238 FCFA;
- Equipement du Conseil National de Sécurité 225.119.048 FCFA;
- Equipement du Secrétariat Général de la Présidence de la République 595.238.095 FCFA;
- Conception et réalisation d'une barrière piétonne autour de le Présidence de la République 1.187.158.470 FCFA.

Assemblée Nationale

L'augmentation des crédits du programme de 2.100.000.000 FCFA procèderait des dépenses de fonctionnement à hauteur de 1.400.000.000 FCFA et de la prise en compte du projet d'équipement de l'Assemblée Nationale qui s'élève à 700.000.000 FCFA.

Sénat

La dotation budgétaire du Sénat connaîtrait une hausse de 751.250.000 FCFA imputable aux dépenses de fonctionnement et à la prise en compte du projet d'équipement du Sénat à hauteur de 563.750.000 FCFA.

Cour des comptes

Le programme enregistrerait une augmentation de 100.000.000 FCFA à l'acquisition des moyens roulants de la Cour des comptes.

Conseil d'Etat

Les crédits du "Conseil d'Etat" connaitraient une hausse de 252.941.176 FCFA relative aux dépenses de transfert de 152.941.176 FCFA par la prise en charge entre autres des vacations du deuxième trimestre 2024 pour un montant de 130.000.000 FCFA et aux dépenses d'investissement de l'ordre de 100.000.000 FCFA consacrées à l'équipement.

Cour constitutionnelle

Le programme connaitrait une augmentation de 1.218.150.000 FCFA portée par les dépenses de fonctionnement à hauteur de 918.150.000 FCFA et les dépenses d'investissement de 300.000.000 FCFA relatives au projet d'équipement.

Cour de cassation

Les crédits du programme augmenteraient de 50.000.000 FCFA au titre des dépenses en investissement consacrées au projet d'équipement.

Pilotage et soutien aux missions de la Présidence de la République

La dotation du programme "Pilotage et soutien aux missions de la Présidence de la République" connaitrait une hausse de 750.000.000 FCFA en dépenses de biens et services attribuée en partie, au mouvement de crédit pour le compte de dépenses liées à l'organisation du comité des services de renseignements et de sécurité (CISSA) pour un montant de 500.000.000 FCFA.

22. PREVOYANCE SOCIALE

22.1 Tableau des variations

Programme/Titre	LFI 2024	Budget hors ADP	Attribut de Produit (ADP)	Budget y compris (ADP)	Ecart
Prévoyance sociale	44 168 357 932	43 839 960 729	500 000 000	44 339 960 729	171 602 797
Titre 2. Dépenses de personnel	11 920 774 471	11 920 774 470	0	11 920 774 470	-1
Titre 3. Dépenses de biens et services	1 075 593 748	2 754 366 835	0	2 754 366 835	1 678 773 088
Titre 4. Dépenses de transfert	30 394 245 574	28 387 075 284	500 000 000	28 887 075 284	-1 507 170 290
Titre 5. Dépenses d'investissement	777 744 140	777 744 140	0	777 744 140	0
Protection et promotion de la famille	6 967 631 303	6 733 527 101	167 400 000	6 900 927 101	-66 704 202
Titre 2. Dépenses de personnel	5 852 137 556	5 852 137 556	0	5 852 137 556	0
Titre 3. Dépenses de biens et services	448 093 748	692 602 351	0	692 602 351	244 508 604
Titre 4. Dépenses de transfert	667 400 000	188 787 194	167400000	356 187 194	-311 212 806
Solidarité nationale	7 583 664 411	7 701 033 789	0	7 701 033 789	117 369 377
Titre 2. Dépenses de personnel	5 126 842 075	5 126 842 076	0	5 126 842 076	1
Titre 3. Dépenses de biens et services	352 500 000	1 316 180 166	0	1 316 180 166	963 680 166
Titre 4. Dépenses de transfert	1 719 280 000	872 969 211	0	872 969 211	-846 310 789
Titre 5. Dépenses d'investissement	385 042 336	385 042 336	0	385 042 336	0
Protection sociale	27 878 125 883	2 7547 442 720	332 600 000	27 880 042 720	1 916 836
Titre 2. Dépenses de personnel	283 478 491	283 478 491	0	283 478 491	0
Titre 3. Dépenses de biens et services	75 000 000	107 586 250	0	107 586 250	32 586 250
Titre 4. Dépenses de transfert	27 464 747 392	27 101 477 979	332600000	27 434 077 979	-30 669 413
Titre 5. Dépenses d'investissement	54 900 000	54 900 000	0	54 900 000	0
Pilotage et soutien à la politique de protection sociale	1 738 936 334	1 857 957 119	0	1 857 957 119	119 020 784
Titre 2. Dépenses de personnel	658 316 348	658 316 347	0	658 316 347	-1
Titre 3. Dépenses de biens et services	200 000 000	637 998 068	0	637 998 068	437 998 068
Titre 4. Dépenses de transfert	542 818 182	223 840 900	0	223 840 900	-318 977 282
Titre 5. Dépenses d'investissement	337 801 804	337 801 804	0	337 801 804	0

22.2 Justifications

Les crédits de la mission "Prévoyance sociale" augmenteraient de 171.602.797 FCFA. Cette variation est tributaire de l'accroissement des crédits en dépenses de biens et services.

Les variations dans les différents programmes se déclinent ainsi qu'il suit :

Protection et promotion de la famille

La baisse de 66.704.202 FCFA constatée au niveau de la dotation serait impactée sur les dépenses de transfert (-311.212.806 FCFA) malgré l'augmentation de 244.508.604 FCFA relative à l'ajustement des dépenses en biens et services.

Solidarité nationale

Le programme enregistrerait une augmentation de 117.369.377 FCFA. Cette variation est constatée au niveau des dépenses de biens et services à hauteur de 963.680.166 FCFA, avec en autres la prise en compte des besoins de la Fondation Horizons Nouveaux à hauteur de 60.000.000 FCFA, ceci malgré la baisse de 846.310.789 FCFA en dépense de transfert.

Protection sociale

La variation des crédits du programme de 1.916.837 FCFA procèderait de l'augmentation des dépenses en biens et services de 32.586.250 FCFA et de la baisse en dépense de transfert d'un montant de 30.669.413 FCFA.

Pilotage et Soutien à la politique de protection sociale

La variation de 119.020.785 FCFA dans ce programme serait tributaire de l'augmentation des dépenses de biens et services pour 437.998.068 FCFA et de la baisse des dépenses de transfert à hauteur de 318.977.282 FCFA.

23. PROVISIONSTableau des variations

		LFR 2024					
Programme/Titre	LFI 2024	Budget hors ADP	Attribut de Produit (ADP)	Budget y compris (ADP)	Ecart		
Provisions	9 639 111 540	17 150 478 553	-	17 150 478 553	7 511 367 013		
Titre 3. Dépenses de biens et services	4 459 779 784	6 337 088 424	-	6 337 088 424	1 877 308 640		
Titre 4. Dépenses de transfert	4 234 350 911	813 390 129	-	813 390 129	-3 420 960 783		
Titre 5. Dépenses d'investissement	944 980 845	10 000 000 000	-	10 000 000 000	9 055 019 156		
Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	9 639 111 540	17 150 478 553	-	17 150 478 553	7 511 367 013		
Titre 3. Dépenses de biens et services	4 459 779 784	6 337 088 424	-	6 337 088 424	1 877 308 640		
Titre 4. Dépenses de transfert	4 234 350 911	813 390 129	-	813 390 129	-3 420 960 783		
Titre 5. Dépenses d'investissement	944 980 845	10 000 000 000	-	10 000 000 000	9 055 019 156		

23.2 Justifications

Les crédits de la mission "Provisions" enregistreraient une augmentation de 7.511.367.013 FCFA consécutive à la hausse des dépenses de biens et services d'un montant de 1.877.308.640 FCFA et d'investissement à hauteur de 9.055.019.156 FCFA, malgré la diminution observée en dépenses de transfert de 3.420.960.783 FCFA.

Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles

La hausse de 7.511.367.013 FCFA constatée dans ce programme, s'expliquerait par la prise en compte du niveau des provisions des dépenses de fonctionnement et d'investissement.

24.GESTION ET CONTROLES DES RESSOURCES HYDRAULIQUES, ENERGETIQUES ET PETROLIERES

24.1Tableau des variations

	LFR 2024					
Programme/Titre	LFI 2024	Budget hors ADP	Attribut de Produit (ADP)	Budget y compris (ADP)	Ecart	
Mission Gestion et contrôle des ressources hydrauliques, énergétiques et pétrolières	56 658 346 151	39 172 555 064	14 247 334 200	53 419 889 264	-3 238 456 887	
Titre 2. Dépenses de personnel	6 020 356 512	6 020 356 510	0	6 020 356 510	-2	
Titre 3. Dépenses de biens et services	2 841 375 000	2 524 333 754	0	2 524 333 754	-317 041 246	
Titre 4. Dépenses de transfert	1 446 326 532	3 280 501 478	0	3 280 501 478	1 834 174 946	
Titre 5. Dépenses d'investissement	46 350 288 107	27 347 363 323	14 247 334 200	41 594 697 523	-4 755 590 584	
Gestion, promotion et valorisation	4 794 523 993	2 714 405 425	0	2 714 405 425	-2 080 118 568	
des ressources énergétiques	1 1 1 1 1 1 1				2 000 110 500	
Titre 2. Dépenses de personnel	288 990 995	288 990 994	0	288 990 994	-1	
Titre 3. Dépenses de biens et services	605 000 000	453 991 026	0	453 991 026	-151 008 974	
Titre 4. Dépenses de transfert	91 909 091	87 799 498	0	87 799 498	-4 109 593	
Titre 5. Dépenses d'investissement	3 808 623 907	1 883 623 907	0	1 883 623 907	-1 925 000 000	
Gestion des ressources hydrauliques et assainissement	29 229 528 043	13 613 214 322	0	13 613 214 322	-1 5616 313 722	
Titre 2. Dépenses de personnel	467 798 043	467 798 043	0	467 798 043	0	
Titre 3. Dépenses de biens et services	300 000 000	262 309 600	0	262 309 600	-37 690 400	
Titre 4. Dépenses de transfert	167 400 000	159 914 931	0	159 914 931	-7 4 85 069	
Titre 5. Dépenses d'investissement	28 294 330 000	12 723 191 748	0	12 723 191 748	-15 571 138 252	
Gestion de la radioactivité	247 814 193	229 948 712	0	229 948 712	-17 865 480	
Titre 2. Dépenses de personnel	42 783 193	42 783 193	0	42 783 193	0	
Titre 3. Dépenses de biens et services	142 000 000	61 593 834	0	61 593 834	-80 406 166	
Titre 4. Dépenses de transfert	63 031 000	41 924 018	0	41 924 018	-21 106 982	
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	83 647 668	0	83 647 668	83 647 668	
Pilotage et soutien aux politiques énergétique, hydraulique et nucléaire	1 655 047 801	1 779 153 067	0	1 779 153 067	124 105 266	
Titre 2. Dépenses de personnel	1 230 047 801	1 230 047 801	0	1 230 047 801	0	
Titre 3. Dépenses de biens et services	425 000 000	549 105 266	0	549 105 266	124 105 266	
Gestion et contrôle des activités pétrolières	17 255 913 090	17 385 441 441	14 247 334 200	31 632 775 641	14 376 862 550	
Titre 2. Dépenses de personnel	715 217 449	715 217 449	0	715 217 449	0	
Titre 3. Dépenses de biens et services	1 169 375 000	1 022 460 960	0	1 022 460 960	-146 914 040	
Titre 4. Dépenses de transfert	1 123 986 441	2 990 863 032	0	2 990 863 032	1 866 876 591	
Titre 5. Dépenses d'investissement	14 247 334 200	12 656 900 000	14 247 334 200	26 904 234 200	12 656 900 000	
Pilotage et soutien aux politiques pétrolières et d'hydrocarbures	3 475 519 031	3 450 392 098	0	3 450 392 098	-25 126 933	
Titre 2. Dépenses de personnel	3 275 519 031	3 275 519 030	0	3 275 519 030	-1	
Titre 3. Dépenses de biens et services	200 000 000	174 873 068	0	174 873 068	-25 126 933	

24.2 Justifications

Les crédits de la mission "Gestion et contrôle des ressources hydrauliques, énergétiques et pétrolières" baisseraient globalement de 3.238.456.887 FCFA.

Les variations dans les différents programmes se déclinent ainsi qu'il suit :

Gestion, promotion et valorisation des ressources énergétiques

Le programme enregistrerait une baisse de 2.080.118.568 FCFA expliquée notamment par une diminution d'une part des dépenses liées aux biens et services de l'ordre de 151.008.974 FCFA et, des dépenses d'investissement à hauteur de 1.925.000.000 FCFA relative au reprofilage du projet

"achat de 130 transformateurs" variant de 3.808.623.907 FCFA à 1.808.623.907 FCFA et à la prise en compte du projet "travaux en Electricité" à hauteur de 75.000.000 FCFA, d'autre part.

Gestion des ressources hydrauliques et assainissement

Le programme connaitrait une baisse de 15.616.313.722 FCFA liée à la prise en compte des besoins en dépenses de biens et services et des dépenses en investissement à travers d'une part la restructuration des projets :

- Programme pluriannuel de construction du réseau Hydrométrique d'Observatoire National : installation de 25 stations hydrométéorologiques pour un montant de 300.000.000 FCFA;
- Réhabilitation des points d'eaux (hydraulique villageoise) à concurrence de 2.500.000.000 FCFA ;
- Réseau d'adduction d'eau (Kango-Libreville, Ntoum 7) évalué à 10.000.000.000 FCFA.

Et le reprofilage du projet "programme intégré pour l'alimentation en eau potable et l'assainissement de Libreville" (PIEPAL), volet eau potable (BAD)- Finex qui passerait de 15.072.330.000 FCFA à 12.301.191.748 FCFA.

Gestion de la radioactivité

La variation des crédits d'un montant de 17.865.481 FCFA dans ce programme serait imputable à la baisse des dépenses de fonctionnement 101.513.149 FCFA conjuguée à une hausse des dépenses en investissement de 83.647.668 FCFA due à la prise en compte des projets de "radioprotection, Sûreté et Sécurité radiologiques" (46.147.668 FCFA) et "appui à la politique radioprotection, Sûreté et Sécurité radiologiques" (37.500.000 FCFA).

Pilotage et soutien aux politiques énergétique, hydraulique et nucléaire

La coordination des politiques énergétique, hydraulique et nucléaire enregistrerait une augmentation de crédits d'un montant de 124.105.266 FCFA.

Gestion et contrôle des activités pétrolières

La variation des crédits constatée dans ce programme s'expliquerait par la baisse des dépenses en biens et services de l'ordre de 146.914.040 FCFA, par une hausse des dépenses de transfert pour un montant de 1.866.876.591 FCFA et par accroissement des dépenses d'investissement à hauteur de 12.656.900.000 FCFA relatif au PID PIH.

Pilotage et soutien aux politiques pétrolières et d'hydrocarbures

Prévu dans la loi de finances initiale (LFI) à hauteur de 3.475.519.031 FCFA, le programme connaîtrait une diminution de 25.126.933 FCFA en biens et services.

25.SANTE

25.1 Tableau des variations

Programme/Titre	LFI 2024	Budget hors ADP	Attribut de Produit (ADP)	Budget y compris (ADP)	Ecart
Mission Santé	131 475 853 867	121 397 111 043	217 371 432	121 614 482 476	-9 861 371 392
Titre 2. Dépenses de personnel	72 548 907 986	72 548 907 986	0	72 548 907 986	0
Titre 3. Dépenses de biens et services	18 496 976 637	19 546 901 613	217 371 432	19 764 273 045	1 267 296 408
Titre 4. Dépenses de transfert	15 449 518 319	13 487 078 539	0	13 487 078 539	-1 962 439 780
Titre 5. Dépenses d'investissement	24 980 450 925	15 814 222 906	0	15 814 222 906	-9 166 228 019
Prévention et sécurité sanitaire	21 125 868 058	21 176 644 245	217 371 432	21 394 015 677	268 147 619
Titre I. Charges financières de la dette	0	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	16 683 118 702	16 683 118 701	0	16 683 118 701	- 1
Titre 3. Dépenses de biens et services	3 231 513 742	3 524 037 288	217 371 432	3 741 408 720	509 894 978
Titre 4. Dépenses de transfert	1 211 235 615	969 488 256	0	969 488 256	-241 747 359
Offre et accès aux soins	99 293 817 509	88 972 327 902	0	88 972 327 902	-10 321 489 606
Titre I. Charges financières de la dette	0	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	48 893 980 984	48 893 980 984	0	48 893 980 984	0
Titre 3. Dépenses de biens et services	11 190 462 895	11 755 475 210	0	11 755 475 210	565 012 315
Titre 4. Dépenses de transfert	14 228 922 704	12 508 648 802	0	12 508 648 802	-1 720 273 902
Titre 5. Dépenses d'investissement	24 980 450 925	15 814 222 906	0	15 814 222 906	-9 166 228 019
Lutte contre le SIDA	4 105 031 063	4 104 612 543	0	4 104 612 543	-418 520
Titre 2. Dépenses de personnel	370 671 063	370 671 064	0	370 671 064	1
Titre 3. Dépenses de biens et services	3 725 000 000	3 724 999 999	0	3 724 999 999	-1
Titre 4. Dépenses de transfert	9 360 000	8 941 480	0	8 941 480	-418 520
Pilotage et soutien à la politique	6 951 137 237	7 143 526 353	0	7 143 526 353	192 389 116
sanitaire	6 601 137 237	6 601 137 237	0	6 601 137 237	0
Titre 2. Dépenses de personnel	350 000 000	542 389 116	0	542 389 116	192 389 116
Titre 3. Dépenses de biens et services	330 000 000	542 389 116	0	542 389 116	192 389 116

25.2 Justifications

La mission "Santé" enregistrerait une baisse des crédits de l'ordre de 9.861.371.392 FCFA, principalement portée par la diminution des dépenses en investissement (9.166.228.019 FCFA) couplée à celle des dépenses de transfert (1.962.439.780 FCFA), malgré la hausse des dépenses en biens et services de l'ordre de 1.267.296.408 FCFA.

Le détail des variations se présente par programme ainsi qu'il suit :

Prévention et sécurité sanitaire

Le programme connaitrait une hausse de 268.147.619 FCFA. Cette variation comprend les ajustements des dépenses de biens et services en hausse de 509.894.978 FCFA et des dépenses de transfert en baisse de 241.747.359 FCFA.

Offre et accès aux soins

La tendance baissière observée dans le programme "Offre et accès aux soins" de 10.321.489.606 FCFA serait imputable à la restructuration des projets :

- Réfection du centre de santé urbain d'Oyem, pour la transformation en école de santé EPFASS (102.536.425 FCFA) ;
- Réhabilitation du centre médical de Cocobeach (232.633.800 FCFA);
- Réhabilitation du centre médical de Mbigou (359.107.506 FCFA);
- Fourniture équipement médico-technique du centre médical d'Omboué (251.212.321 FCFA) ;

- Construction (avec équipements) de 10 centres de santé (salle accouchement, hospitalisation, radiologie primaire, laboratoire d'analyses, etc.) sur un stock de 28 à construire (8.000.000.000 FCFA);
- Reprofilage du projet "renforcement des structures sanitaires (PNDS II-AFD) -Finex qui passerait de 12.103.130.000 FCFA à 11.683.614.570 FCFA. Enfin, la prise en compte du projet "Hôpital psychiatrique de Melen" à 586.027.638 FCFA.

Cependant, les dépenses de transfert se contracteraient à 1.720.273.902 FCFA, en dépit de l'amélioration des dépenses en biens et services pour un montant de 565.012.315 FCFA.

Lutte contre le sida

Le programme enregistrerait une diminution des crédits de l'ordre de 418.520 FCFA uniquement au niveau de dépenses de transfert.

Pilotage et soutien à la politique sanitaire

Le programme connaitrait une hausse de 192.389.116 FCFA liée notamment à la prise en charge des activités du centre international de vaccination et de déploiement sur le terrain pour 61.400.000 FCFA

26.SECURITE

26.1 Tableau des variations

			LFR 2024				
Programme/Titre	LFI 2024	Budget hors ADP	Attribut de Produit (ADP)	Budget y compris (ADP)	Ecart		
Mission Sécurité	92 996 425 204	112 371 738 873	-	112 371 738 873	19 375 313 668		
Titre 2. Dépenses de personnel	88 577 425 204	88 577 425 203	-	88 577 425 203	-1		
Titre 3. Dépenses de biens et services	4 369 000 000	10 781 602 134	-	10 781 602 134	6 412 602 134		
Titre 4. Dépenses de transfert	50 000 000	47 764 316	-	47 764 316	-2 235 684		
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	12 964 947 219	-	12 964 947 219	12 964 947 219		
Gendarmerie nationale	37 447 246 065	39 568 503 862	-	39 568 503 862	2 121 257 797		
Titre 2. Dépenses de personnel	36 417 246 065	36 417 246 064	-	36 417 246 064	-1		
Titre 3. Dépenses de biens et services	1 030 000 000	900 596 293	-	900 596 293	-129 403 708		
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-		
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	2 250 661 505	-	2 250 661 505	2 250 661 505		
Police nationale	55 549 179 139	72 803 235 011	-	72 803 235 011	17 254 055 872		
Titre 2. Dépenses de personnel	52 160 179 139	52 160 179 139	-	52 160 179 139	-0		
Titre 3. Dépenses de biens et services	3 339 000 000	9 881 005 841	-	9 881 005 841	6 542 005 841		
Titre 4. Dépenses de transfert	50 000 000	47 764 316	-	47 764 316	-2 235 684		
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	10 714 285 714	-	10 714 285 714	10 714 285 714		

26.2 Justifications

Les crédits de la mission "Sécurité" augmenteraient de 19.375.313.668 FCFA en rapport avec les dépenses de biens et services 6.412.602.134 FCFA et d'investissement 12.964.947.219 FCFA. Toutefois, on observe une diminution de 2.235.684 FCFA en dépenses de transfert.

Le détail des variations se présente par programme ainsi qu'il suit :

Gendarmerie nationale

Le présent programme bénéficierait d'une augmentation de 2.121.257.797 FCFA due aux besoins en investissement de 2.250.661.505 FCFA, destiné au règlement des conventions GENA pour un montant de 667.331.220 FCFA, à l'acquisition du parc motos de la Gendarmerie Nationale à concurrence de 677.566.625 FCFA et à l'équipement de l'Administration des finances générales à hauteur de 905.783.660 FCFA. Cependant, une diminution en dépenses de biens et services pour un montant de 129.403.708 FCFA est constatée.

Police nationale

L'augmentation de 17.254.055.872 FCFA dans ce programme concernerait la prise en compte des dépenses en biens et services d'un montant de 6.542.005.841 FCFA. De plus, il bénéficierait d'un montant de 10.714.285.714 FCFA en dépenses d'investissement, consécutif au rattachement du projet "délivrance de la CNIE" (8.333.333.333 FCFA) et du projet de "réaménagement du site SOTRADER" (2.380.952.381 FCFA). A contrario, une baisse en dépenses de transfert de l'ordre de 2.235.684 FCFA serait observée.

27.STRATEGIE ECONOMIQUE

27.1 Tableau des variations

			LFR 2024		
Programme/Titre	LFI 2024	Budget hors ADP	Attribut de Produit (ADP)	Budget y compris (ADP)	Ecart
Mission Stratégie économique	40 549 791 354	32 808 010 842	4 337 758 532	37 145 769 375	-3 404 021 979
Titre 2. Dépenses de personnel	11 440 792 560	11 440 792 560	-	11 440 792 560	-0
Titre 3. Dépenses de biens et services	8 499 084 473	5 099 870 686	4 337 758 532	9 437 629 218	938 544 745
Titre 4. Dépenses de transfert	10 226 832 820	8 930 729 949	-	8 930 729 949	-1 296 102 871
Titre 5. Dépenses d'investissement	10 383 081 500	7 336 617 647	-	7 336 617 647	-3 046 463 853
Elaboration et pilotage de la politique économique	18 436 837 273	10 352 784 066	-	10 352 784 066	-8 084 053 208
Titre 2. Dépenses de personnel	3 439 083 179	3 439 083 178	-	3 439 083 178	-1
Titre 3. Dépenses de biens et services	1 850 665 843	2 303 283 053	-	2 303 283 053	452 617 210
Titre 4. Dépenses de transfert	2 764 006 752	2 433 947 247	-	2 433 947 247	-330 059 505
Titre 5. Dépenses d'investissement	10 383 081 500	2 176 470 588	-	2 176 470 588	-8 206 610 912
Concurrence et protection	4 241 809 207	3 800 146 150	432 415 453	4 232 561 603	-9 247 604
consommateur	4 241 003 201	3 000 140 130	432 413 433	4 232 301 003	-3 247 004
Titre 2. Dépenses de personnel	2 992 601 456	2 992 601 456	-	2 992 601 456	0
Titre 3. Dépenses de biens et services	1 042 389 582	609 974 126	432 415 453	1 042 389 579	-3
Titre 4. Dépenses de transfert	206 818 170	197 570 568	-	197 570 568	-9 247 601
Pilotage et soutien à la politique de régulation et de stratégie économique	9 894 785 389	15 746 228 552	-	15 746 228 552	5 851 443 163
Titre 2. Dépenses de personnel	3 905 313 111	3 905 313 111	-	3 905 313 111	-0
Titre 3. Dépenses de biens et services	623 010 187	2 186 613 508	-	2 186 613 508	1 563 603 321
Titre 4. Dépenses de transfert	5 366 462 091	4 494 154 874	-	4 494 154 874	-872 307 216
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	5 160 147 059	-	5 160 147 059	5 160 147 059
Appui à l'investissement	7 976 359 485	2 908 852 075	3 905 343 079	6 814 195 155	-1 162 164 330
Titre 2. Dépenses de personnel	1 103 794 815	1 103 794 815	-	1 103 794 815	-0
Titre 3. Dépenses de biens et services	4 983 018 861	0	3 905 343 079	3 905 343 080	-1 077 675 782
Titre 4. Dépenses de transfert	1 889 545 808	1 805 057 260	-	1 805 057 260	-84 488 548

27.2 Justifications

Le niveau des crédits de la mission "Stratégie économique" baisserait globalement de 3.404.021.979 FCFA. Cette variation est due principalement à la contraction des dépenses d'investissement de 3.046.463.853 FCFA et des dépenses de transfert pour un montant de 1.296.102.871 FCFA.

Les variations dans les différents programmes se déclinent ainsi qu'il suit :

Elaboration et pilotage de la politique économique

Ce programme constaterait une baisse globale de 8.084.053.208 FCFA, suite à la restructuration des projets :

- mise en place et gestion d'une DEAL ROOM virtuel (183.081.500 FCFA);
- prise de participation au capital de la banque mondiale (3.200.000.000 FCFA);
- prise de participation au capital de la BDEAC (5.000.000.000 FCFA).

Et la prise en compte du projet "études, programme et vulgarisation" pour un montant de 176.074.588 FCFA.

De plus, le programme connaitrait une baisse en dépense de transfert de 330.059.505 FCFA, nonobstant une augmentation des crédits en dépenses de biens et services de 452.617.210 FCFA, pour le financement des études nationales de la Direction Générale de la Prospective à 100.000.000 FCFA, la prise en charge du fonctionnement de la Direction Générale de la Statistique pour un montant de 250.000.000 FCFA et de la Direction Générale des Participations à concurrence de 50.000.000 FCFA.

Concurrence et protection du consommateur

Le programme connaitrait une baisse de 9.247.601 FCFA consécutive à la contraction des dépenses de transfert.

Pilotage et Soutien à la politique de régulation et de stratégie économique

Les crédits du programme augmenteraient globalement de 5.851.443.163 FCFA. Cet accroissement procède des dépenses en biens et services pour 1.563.603.321 FCFA par la prise en compte du Cabinet et du secrétariat général du Ministère de la planification pour 100.000.000 FCFA et le Cabinet du Ministère de l'Economie pour 50.000.000 FCFA.

Les dépenses d'investissement augmenteraient de 5.160.147.059 FCFA suite à la prise en compte des projets suivants :

- Equipement du cabinet du Ministre de la Planification (117.647.059 FCFA);
- Equipement cabinet (42.500.000 FCFA);
- Plan d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC) (5.000.000.000 FCFA).

Toutefois, les dépenses de transferts se contracteraient de 872.307.216 FCFA.

Appui à l'investissement

La diminution de 1.162.164.330 FCFA observée dans ce programme résulterait de la contraction des dépenses en fonctionnement.

28.FONCTION PUBLIQUE ET MODERNISATION DE L'FTAT

28.1 Tableau des variations

Programme/Titre	LFI 2024	Budget hors ADP	Attribut de Produit (ADP)	Budget y compris (ADP)	Ecart
Mission Fonction publique et modernisation de l'Etat	7 969 666 208	9 810 297 727	-	9 810 297 727	1 840 631 519
Titre 2. Dépenses de personnel	6 574 541 928	6 574 541 926	-	6 574 541 926	- 2
Titre 3. Dépenses de biens et services	1 080 418 280	2 130 930 289	-	2 130 930 289	1 050 512 009
Titre 4. Dépenses de transfert	314 706 000	750 634 336	-	750 634 336	435 928 336
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	354 191 176	-	354 191 176	354 191 176
Fonction publique	4 257 552 947	5 783 442 343	-	5 783 442 343	1 525 889 397
Titre 2. Dépenses de personnel	3 342 056 448	3 342 056 447		3 342 056 447	- 1
Titre 3. Dépenses de biens et services	600 790 499	1 336 560 384		1 336 560 384	735 769 885
Titre 4. Dépenses de transfert	314 706 000	750 634 336		750 634 336	435 928 336
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	354 191 176		354 191 176	354 191 176
Modernisation de l'Etat	743 356 773	734 562 346	-	734 562 346	- 8 794 427
Titre 2. Dépenses de personnel	673 356 773	673 356 772		673 356 772	- 1
Titre 3. Dépenses de biens et services	70 000 000	61 205 574		61 205 574	- 8 794 426
Pilotage et soutien à la politique de fonction publique	2 968 756 489	3 292 293 038	-	3 292 293 038	323 536 550
Titre 2. Dépenses de personnel	2 559 128 707	2 559 128 707		2 559 128 707	- 0
Titre 3. Dépenses de biens et services	409 627 781	733 164 331		733 164 331	323 536 550

28.2 Justifications

Le niveau des crédits de la mission "Fonction publique et modernisation de l'Etat" augmenterait de 1.840.631.519 FCFA essentiellement dans les programmes "Pilotage et soutien à la politique de fonction publique" et "Fonction publique".

Fonction Publique

Le présent programme connaitrait une augmentation de 1.525.889.397 FCFA liée à la prise en compte des besoins en fonctionnement à hauteur de 1.171.698.221 FCFA, destinés, entre autres, à l'organisation des concours d'entrée dans les grandes écoles, ENA (200.000.000 FCFA) et EPCA (250.000.000 FCFA), ainsi que le financement des projets "suivi de la gestion des personnels" pour un montant de 101.250.000 FCFA et "équipement_coordination de la politique de GRH" à concurrence de 252.941.176 FCFA.

Modernisation de l'Etat

La diminution de 8.794.426 FCFA dans ce programme se justifierait par une baisse des dépenses de biens et services.

Pilotage et soutien à la politique de fonction publique

L'augmentation de 323.536.550 FCFA au niveau de ce programme serait liée à la prise en compte des besoins exprimés en biens et service.

29 TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE

29.1 Tableau des variations

			LFR 2024				
Programme/Titre	LFI 2024	Budget hors ADP	Attribut de Produit (ADP)	Budget y compris (ADP)	Ecart		
Travail, emploi et formation professionnelle	24 918 548 784	22 373 801 785	1 387 649 082	23 761 450 867	-1 157 097 916		
Titre 2. Dépenses de personnel	8 208 819 236	8 208 819 235	-	8 208 819 235	-1		
Titre 3. Dépenses de biens et services	3 120 085 214	2 629 492 373	857 549 082	3 487 041 456	366 956 241		
Titre 4. Dépenses de transfert	5 715 364 333	5 116 093 900	530 100 000	5 646 193 900	-69 170 433		
Titre 5. Dépenses d'investissement	7 874 280 000	6 419 396 276	-	6 419 396 276	-1 454 883 724		
Promotion de l'emploi et du travail décent	6 632 642 873	6 075 343 770	857 549 082	6 932 892 853	300 249 980		
Titre 2. Dépenses de personnel	3 273 394 325	3 273 394 325	-	3 273 394 325	-0		
Titre 3. Dépenses de biens et services	1 415 085 214	557 536 131	857 549 082	1 415 085 213	-1		
Titre 4. Dépenses de transfert	1 944 163 333	1 857 232 634	-	1 857 232 634	-86 930 699		
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	387 180 680	-	387 180 680	387 180 680		
Formation Professionnelle	15 632 619 309	13 500 422 327	530 100 000	14 030 522 327	-1 602 096 982		
Titre 2. Dépenses de personnel	2 412 138 309	2 412 138 309	-	2 412 138 309	0		
Titre 3. Dépenses de biens et services	1 575 000 000	1 808 288 749	-	1 808 288 749	233 288 749		
Titre 4. Dépenses de transfert	3 771 201 000	3 258 861 266	530 100 000	3 788 961 266	17 760 266		
Titre 5. Dépenses d'investissement	7 874 280 000	6 021 134 003	-	6 021 134 003	-1 853 145 997		
Pilotage et soutien aux politiques du travail, de l'emploi, de la formation technique et Professionnelle	2 653 286 602	2 798 035 688	-	2 798 035 688	144 749 086		
Titre 2. Dépenses de personnel	2 523 286 602	2 523 286 601	-	2 523 286 601	-1		
Titre 3. Dépenses de biens et services	130 000 000	263 667 494	-	263 667 494	133 667 494		
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	11 081 593	-	11 081 593	11 081 593		

29.2 Justifications

Les crédits de la mission "Travail, emploi et formation professionnelle" baisseraient de 1.157.097.916 FCFA principalement en lien avec la diminution des dépenses d'investissement (1.454.883.724 FCFA).

Les variations par programmes se déclinent ainsi qu'il suit :

• Formation Professionnelle

La baisse de 1.853.145.997 FCFA en crédits d'investissement est consécutive :

- au reprofilage du projet employabilité des jeunes (BAD) Finex qui varie de 7.874.280.000 FCFA à 4.021.134.003 FCFA d'une part ;
- à la programmation des projets employabilité des jeunes (BAD-RG) à 1.200.000.000
 FCFA;
- à la réhabilitation du centre de formation professionnelle Fidèle ANDJOUA ONDIMBA pour 800.000.000 FCFA.

Aussi, ce programme enregistrerait une augmentation des crédits de fonctionnement à hauteur de 251.049.015 FCFA entre autres, pour l'organisation des concours d'entrée au CIMFEP M'véngué (45.788.750 FCFA), au CIMFEP MOHAMED VI Akanda (45.788.750 FCFA), au CIMFEP Nkok (45.788.750 FCFA) et d'examen de sortie au CIMFEP Nkok-BEP à hauteur de 43.829.825 FCFA.

Promotion de l'emploi et du travail décent

Le programme enregistrerait une variation à la hausse de 300.249.980 FCFA qui se justifierait par la prise en compte du projet cap sur l'autonomisation des jeunes d'investissement à hauteur de 387.180.680 FCFA et la baisse des dépenses de transferts de 86.930.699 FCFA.

 Pilotage et soutien aux politiques du travail, de l'emploi, de la formation technique et Professionnelle

L'augmentation de 144.749.086 FCFA serait consécutive aux prises en compte des besoins en dépenses de biens et services de 133.667.494 FCFA et du projet de réhabilitation du Ministère du Travail et de la lutte contre le chômage pour un montant de 11.081.593 FCFA.

30 DEPENSES TRANSVERSALES

30.1 Tableau des variations

30.1 Tableau des	Variations		LED 2024		
			LFR 2024		
Programme/Titre	LFI 2024	Budget hors	Attribut de	Budget y	Ecart
riogramme/Title	L11 2024	ADP	Produit (ADP)	compris (ADP)	Ecart
Mission Dépenses transversales	127 658 880 888	172 528 139 415	-	172 528 139 415	44 869 258 527
Titre 3. Dépenses de biens et services	59 789 325 111	77 342 788 557	-	77 342 788 557	17 553 463 445
Titre 4. Dépenses de transfert	16 495 224 438	5 192 028 658	-	5 192 028 658	-11 303 195 780
Titre 5. Dépenses d'investissement	51 374 331 339	89 993 322 201	-	89 993 322 201	38 618 990 862
Dotation pour dépenses d'utilité publique	17 244 324 440	2 287 465 932	-	2 287 465 932	-14 956 858 508
Titre 3. Dépenses de biens et services	17 100 000 000	2 088 935 653	-	2 088 935 653	-15 011 064 348
Titre 4. Dépenses de transfert	144 324 440	137 871 162	-	137 871 162	-6 453 278
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	60 659 117	-	60 659 117	60 659 117
Dotation pour dépenses à caractère politique	5 945 502 094	67 776 464 691	-	67 776 464 691	61 830 962 597
Titre 3. Dépenses de biens et services	5 945 502 094	31 443 131 358	-	31 443 131 358	25 497 629 264
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	36 333 333 333	-	36 333 333 333	36 333 333 333
Dotation pour dépenses de	25 000 000 000	11 489 722 811	_	11 489 722 811	-13 510 277 189
souveraineté et de sécurité	25 000 000 000	11 405 722 011		11 403 722 011	-13 310 277 109
Titre 3. Dépenses de biens et services	15 000 000 000	6 295 525 204	-	6 295 525 204	-8 704 474 796
Titre 4. Dépenses de transfert	10 000 000 000	3 664 785 842	-	3 664 785 842	-6 335 214 158
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	1 529 411 765	-	1 529 411 765	1 529 411 765
Dotation pour frais d'entretien, d'hébergement et de locations	49 361 913 572	62 504 195 460	-	62 504 195 460	13 142 281 888
Titre 3. Dépenses de biens et services	15 600 008 810	29 235 415 269	-	29 235 415 269	13 635 406 459
Titre 4. Dépenses de transfert	1 000 000 000	230 198 927	-	230 198 927	-769 801 073
Titre 5. Dépenses d'investissement	32 761 904 762	33 038 581 264	-	33 038 581 264	276 676 503
Dotation pour frais de transport et de déplacement	2 167 042 808	2 034 534 678	-	2 034 534 678	-132 508 130
Titre 3. Dépenses de biens et services	2 167 042 808	2 034 534 678	-	2 034 534 678	-132 508 130
Dotation pour primes d'assurance	1 879 677 808	1 834 728 040	-	1 834 728 040	-44 949 768
Titre 3. Dépenses de biens et services	1 479 677 808	1 734 966 453	-	1 734 966 453	255 288 645
Titre 4. Dépenses de transfert	400 000 000	99 761 587	-	99 761 587	-300 238 413
Dotation pour dépenses d'inhumation	3 147 093 592	1 938 789 011	-	1 938 789 011	-1 208 304 581
Titre 3. Dépenses de biens et services	1 897 093 592	1 236 115 470	-	1 236 115 470	-660 978 122
Titre 4. Dépenses de transfert	1 250 000 000	702 673 541	-	702 673 541	-547 326 459
Dotation pour aides aux familles	1 150 000 000	934 683 262	-	934 683 262	-215 316 738
Titre 3. Dépenses de biens et services	-	667 358 087	-	667 358 087	667 358 087
Titre 4. Dépenses de transfert	1 150 000 000	267 325 175	-	267 325 175	-882 674 825
Dotation pour assistance aux réformes des finances publiques	1 000 000 000	9 640 443 462	-	9 640 443 462	8 640 443 462

Programme/Titre	LFI 2024	Budget hors ADP	Attribut de Produit (ADP)	Budget y compris (ADP)	Ecart
Titre 3. Dépenses de biens et services	-	2 500 000 000	-	2 500 000 000	2 500 000 000
Titre 4. Dépenses de transfert	1 000 000 000	-	-	-	-1 000 000 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	7 140 443 462	-	7 140 443 462	7 140 443 462
Dotation pour dépenses d'équipement de l'Administration	-	747 000 000	-	747 000 000	747 000 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	747 000 000	-	747 000 000	747 000 000
Dotation pour fonds d'études sectorielles	20 763 326 575	11 340 112 069	-	11 340 112 069	-9 423 214 506
Titre 3. Dépenses de biens et services	600 000 000	106 806 388	-	106 806 388	-493 193 613
Titre 4. Dépenses de transfert	1 550 899 998	89 412 422	-	89 412 422	-1 461 487 576
Titre 5. Dépenses d'investissement	18 612 426 577	11 143 893 260	-	11 143 893 260	-7 468 533 317

30.2 Justifications

Les dotations pour les dépenses transversales connaitraient une augmentation de 44.869.258.527 FCFA. Cette variation est due à l'accroissement des dépenses de biens et services 17.553.463.445 FCFA et des dépenses d'investissement de 38.618.990.862 FCFA. Toutefois, on observe une diminution des dépenses de transfert à hauteur de 11.303.195.780 FCFA.

La variation se décline par programme ainsi qu'il suit :

Dotation pour dépenses d'utilité publique

La baisse de 14.956.858.508 FCFA constatée au niveau de la dotation serait impactée sur les dépenses en biens et services à hauteur de 15.011.064.348 FCFA et sur le projet équipement collectif consommation d'eau et d'électricité à 60.659.117 FCFA.

Dotation pour dépenses à caractère politique

L'augmentation de 61.830.962.597 FCFA dans le programme est notamment due à la prise en compte des besoins de fonctionnement liés au Référendum, au projet d'investissement "Elections" pour 21.333.333.333 FCFA et au financement du fonds d'urgence des provinces pour 15.000.000.000 FCFA.

Dotation pour frais d'entretien, d'hébergement et de locations

Le programme connaitrait une variation de 13.142.281.888 FCFA, malgré la contraction de 769.801.073 FCFA en dépenses de transfert. En dépenses des biens et services, ce programme connaitrait une hausse de 13.635.406.459 FCFA liée essentiellement aux règlements des loyers.

Concernant les dépenses d'investissement, elles seraient en hausse de 276.676.503 FCFA occasionnées par la programmation de certains projets notamment :

- Conception et réalisation d'une tour de 50 étages à la baie des rois à hauteur de 11.322.722.117 FCFA ;
- Construction de 4 bâtiments administratifs (R+9) cité Emeraude Bessieux pour un montant de 5.000.000.000 FCFA.

Ainsi que, par le reprofilage d'autres projets à savoir :

- Réhabilitation et construction de bâtiments administratifs qui baisseraient de 17.261.904.762 FCFA à 10.740.854.077 FCFA ;

- Construction cité administrative (derrière Mbolo) qui passerait de 15.500.000.000 FCFA à 5.975.005.070 FCFA.

Dotation pour dépenses de souveraineté et de sécurité

La dotation pour "dépenses de souveraineté et de sécurité" enregistrerait une variation de ses crédits pour 13.510.277.189 FCFA principalement imputable à la baisse des dépenses de fonctionnement de 15.039.688.954 FCFA, des dépenses de souveraineté de l'ordre de 5.000.000.000 FCFA, des prises en charge des dépenses de carburant des forces de défenses et de sécurité à hauteur de 500.000.000 FCFA et des dépenses de fonctionnement de l'USTS d'un montant de 362.517.900 FCFA, nonobstant la programmation de 1.529.411.765 FCFA relatif à la dotation pour dépenses de souveraineté et de sécurité en titre 5.

Dotation pour frais de transport et de déplacement

Le niveau de crédit du programme dotation pour frais de transport et de déplacement enregistre une baisse de 132.508.130 FCFA en dépenses en biens et services, malgré la prise en compte des besoins des titres de transports d'un montant de 200.000.000 FCFA.

Dotation pour primes d'assurance

Ce programme connaitrait une baisse de 44.949.768 FCFA du fait de la contraction des dépenses de transfert de 300.238.413 FCFA, en dépit d'une augmentation en titre 3 de 255.288.645 FCFA.

Dotation pour dépenses d'inhumation

Ce programme connaitrait une baisse de ses crédits de 1.208.304.581 FCFA, imputable exclusivement à la régression des dépenses en fonctionnement, malgré la prise en compte des frais d'inhumation pour 400.000.000 FCFA.

Dotation pour aides aux familles

Le programme connaitrait une diminution de 215.316.738 FCFA, liée à la contraction des dépenses de transferts à 882.674.825 FCFA, quand bien même les dépenses en biens et services augmentent de 667.358.087 FCFA destinée notamment à la fourniture de sacs et trousses scolaires personnalisées de l'essor vers la félicité d'un montant 246.448.087 FCFA.

Dotation pour dépenses d'équipement de l'Administration

La hausse de 747.000.000 FCFA au niveau de ce programme serait uniquement liée à l'augmentation des dépenses en investissement par l'inscription du projet dotation équipement divers de toute l'Administration.

Dotation pour assistance aux réformes des finances publiques

Le programme enregistrerait un accroissement de 8.640.443.462 FCFA.

Dotation pour fonds d'études sectorielles

Le programme connaitrait une baisse de 9.423.214.506 FCFA, en lien avec les baisses couplées en dépenses de fonctionnement de 1.954.681.188 FCFA et en dépenses d'investissement de l'ordre

de 7.468.533.317 FCFA liées au reprofilage de la dotation pour "fonds d'études sectorielles" qui passerait de 18.612.426.577 FCFA à 8.143.893.260 FCFA.

31 AUTORITES ADMINISTRATIVES, INDEPEDANTES ET **DE REGULATION**

31.1 Tableau des variations

		LFR 2024					
Programme/Titre	LFI 2024	Budget hors ADP	Attribut de Produit (ADP)	Budget y compris (ADP)	Ecart		
Mission Autorités administratives indépendantes et de régulation	17 851 085 144	11 567 264 723	4 123 365 306	15 690 630 029	-2 160 455 115		
Titre 2. Dépenses de personnel	2 942 831 170	2 942 831 204	0	2 942 831 204	34		
Titre 3. Dépenses de biens et services	2 044 819 989	1 812 169 711	0	1 812 169 711	-232 650 278		
Titre 4. Dépenses de transfert	1 740 068 679	1 662 263 808	0	1 662 263 808	-77 804 871		
Titre 5. Dépenses d'investissement	11 123 365 306	5 150 000 000	4 123 365 306	9 273 365 306	-1 850 000 000		
Haute Autorité de la Communication		3 130 000 000	4 123 303 300	9 273 303 300	-1 830 000 000		
(HAC)	1 078 406 969	1 102 464 280	0	1 102 464 280	24 057 311		
Titre 2. Dépenses de personnel	860 162 969	860 162 968	0	860 162 968	-1		
Titre 3. Dépenses de biens et services	200 000 000	174 873 068	0	174 873 068	-25 126 933		
Titre 4. Dépenses de transfert	18 244 000	17 428 245	0	17 428 245	-815 755		
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	50 000 000	0	50 000 000	50 000 000		
Agence Nationale des Investigations	644 352 913	620 678 564	0	620 678 564	-23 674 348		
Financières (ANIF					20 07 10 10		
Titre 2. Dépenses de personnel	114 887 474	114 887 473	0	114 887 473	-1		
Titre 4. Dépenses de transfert	529 465 440	505 791 092	0	505 791 092	-23 674 348		
Commission Nationale de Lutte							
contre l'Enrichissement Illicite	2 070 158 481	2 006 018 192	0	2 006 018 192	-64 140 288		
(CNLCEI)	1 514 541 401	1 514 541 400	0	1 51 4 5 41 400	7		
Titre 2. Dépenses de personnel	1 514 541 481	1 514 541 480	0	1 514 541 480	-1		
Titre 3. Dépenses de biens et services	485 617 000	424 606 670	0	424 606 670	-61 010 330		
Titre 4. Dépenses de transfert	70 000 000	66 870 042	0	66 870 042	-3 129 958		
Commission Nationale des droits de l'Homme	148 917 026	261 508 780	0	261 508 780	112 591 753		
Titre 2. Dépenses de personnel	23 917 027	23 917 064	0	23 917 064	37		
Titre 3. Dépenses de biens et services	75 000 000	89 827 400	0	89 827 400	14 827 400		
Titre 4. Dépenses de transfert	50 000 000	47 764 316	0	47 764 316	-2 235 684		
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	100 000 000	0	100 000 000	100 000 000		
Agence de régulation du secteur de							
l'eau potable et de l'énergie	445 917 027	427 047 854	0	427 047 854	-18 869 172		
électrique (ARSEE)							
Titre 2. Dépenses de personnel	23 917 027	23 917 027	0	23 917 027	0		
Titre 4. Dépenses de transfert	422 000 000	403 130 827	0	403 130 827	-18 869 173		
Commission Nationale de Protection des Données à caractère Personnel	1 113 994 865	994 390 899	0	994 390 899	-119 603 965		
Titre 2. Dépenses de personnel	129 791 876	129 791 875	0	129 791 875	-1		
Titre 3. Dépenses de biens et services	934 202 989	816 834 708	0	816 834 708	-117 368 281		
Titre 4. Dépenses de transfert	50 000 000	47 764 316	0	47 764 316	-2 235 684		
Agence de Régulation des Marchés							
Publics (ARMP)	655 613 317	610 299 773	0	610 299 773	-45 313 543		
Titre 2. Dépenses de personnel	275 613 318	275 613 317	0	275 613 317	-1		
Titre 3. Dépenses de biens et services	350 000 000	306 027 866	0	306 027 866	-43 972 134		
Titre 4. Dépenses de transfert	30 000 000	28 658 591	0	28 658 591	-1 341 409		
Autorité de Régulation et de Transports Ferroviaires	11 693 724 545	5 544 856 379	4 123 365 306	9 668 221 685	-2 025 502 860		
Titre 4. Dépenses de transfert	570 359 239	544 856 379	0	544 856 379	-25 502 860		
Titre 5. Dépenses d'investissement	11 123 365 306	5 000 000 000	4123365306	9 123 365 306	-2 000 000 000		
rure 5. Depenses a investissement	11 123 305 306	5 000 000 000	4123305306	9 123 305 306	-2 000 000 000		

31.2 Justifications

Les dotations relatives à la mission Autorités administratives indépendantes et de régulation baisseraient de 2.160.455.115 FCFA lié au reprofilage des projets d'investissement à hauteur de 1.850.000.000 FCFA et au réajustement des dépenses de fonctionnement.

La variation se décline par programme ainsi qu'il suit :

Haute Autorité de la Communication (HAC)

Ce programme connaitrait une variation de 24.057.311 FCFA, imputable essentiellement à la hausse des dépenses d'investissement de 50.000.000 FCFA en lien avec la prise en compte du projet équipement de la HAC, en dépit d'un réajustement à la baisse des dépenses de fonctionnement.

Agence Nationale des Investigations Financières (ANIF)

Les crédits de ce programme enregistreraient une baisse de 23.674.348 FCFA relative au réajustement des dépenses du fonctionnement de l'ANIF.

Commission Nationale de Lutte contre l'Enrichissement Illicite (CNLCEI)

Le niveau de crédit de ce programme présente une diminution de 64.140.288 FCFA qui s'expliquerait principalement par le réajustement des dépenses de la CNLCEI.

Commission Nationale des droits de l'Homme

La "Commission Nationale des droits de l'Homme" enregistrerait une augmentation de 112.591.753 FCFA. Cette hausse est relative à l'appui pour le fonctionnement de la CNDH pour un montant de 14.827.400 FCFA et à la prise en compte des dépenses en équipement du CNDH à hauteur de 1.000.000.000 FCFA.

Agence de régulation du secteur de l'eau potable et de l'énergie électrique (ARSEE)

Ce programme connaitrait une baisse de 18.869.172 FCFA lié au réajustement du fonctionnement de l'ARSFF

Commission Nationale de Protection des Données à caractère Personnel

La baisse de 119.603.965 FCFA des crédits de ce programme, serait tributaire du réajustement des dépenses de fonctionnement de la Commission Nationale de Protection des Données à caractère Personnel.

Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP)

La baisse constatée de 45.313.543 FCFA des crédits de ce programme, serait tributaire au réajustement des dépenses de fonctionnement de l'ARMP.

Autorité de Régulation et de Transports Ferroviaires

Ce programme connaitrait une diminution de crédit à hauteur de 2.025.502.860 FCFA, imputable en grande partie au reprofilage du projet de réhabilitation Transgabonais qui passerait de 7.000.000.000 FCFA à 5.000.000.000 FCFA.

35. ENGAGEMENTS DE L'ETAT

35.1 Tableau des variations

			FR 2024		
Programme/Titre	LFI 2024	Budget hors ADP	Attrib ut de Produ it (ADP)	Budget y compris (ADP)	Ecart
Mission Engagements de l'Etat	534 250 801 472	605 391 600 076	-	605 391 600 076	71 140 798 605
Titre I. Charges financières de la dette	378 407 151 018	388 384 468 502	-	388 384 468 502	9 977 317 484
Titre 2. Dépenses de personnel	-	-	-	-	-
Titre 3. Dépenses de biens et services	50 276 268 632	80 999 464 320	-	80 999 464 320	30 723 195 688
Titre 4. Dépenses de transfert	77 000 000 000	108 606 595 181	-	108 606 595 181	31 606 595 181
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	28 567 381 822	27 401 072 073	-	27 401 072 073	-1 166 309 749
Dotation aux Engagements financiers de l'Etat	378 407 151 018	388 384 468 502	-	388 384 468 502	9 977 317 484
Titre I. Charges financières de la dette	378 407 151 018	388 384 468 502	-	388 384 468 502	9 977 317 484
Remboursements et dégrèvements	50 276 268 632	80 999 464 320	-	80 999 464 320	30 723 195 688
Titre 3. Dépenses de biens et services	50 276 268 632	80 999 464 320	-	80 999 464 320	30 723 195 688
Restructuration des entreprises	10 567 381 822	10 585 355 372	-	10 585 355 372	17 973 550
Titre 6. Autres dépenses	10 567 381 822	10 585 355 372	-	10 585 355 372	17 973 550
Soutien des prix des produits pétroliers	75 000 000 000	106 696 022 544	-	106 696 022 544	31 696 022 544
Titre 4. Dépenses de transfert	75 000 000 000	106 696 022 544	-	106 696 022 544	31 696 022 544
Dette aux agents Publics	18 000 000 000	16 815 716 701	-	16 815 716 701	- 1 184 283 299
Titre 6. Autres dépenses	18 000 000 000	16 815 716 701	-	16 815 716 701	- 1 184 283 299
Lutte contre la vie chère	2 000 000 000	1 910 572 638	-	1 910 572 638	- 89 427 362
Titre 4. Dépenses de transfert	2 000 000 000	1 910 572 638	-	1 910 572 638	- 89 427 362

35.2 Justifications

Le niveau des crédits de la mission "Engagements de l'Etat" augmenterait de 71.140.798.605 FCFA. Cette variation est due d'une part à l'accroissement des charges financières de la dette de 9.977.317.484 FCFA, des dépenses de biens et services de 30.723.195.688 FCFA et dépenses de transfert de 31.606.595.181 FCFA. D'autre part, à la baisse des autres dépenses pour 1.166.309.749 FCFA.

Les variations par programme se déclinent ainsi qu'il suit :

Dotation aux Engagements financiers de l'Etat

Le programme enregistrerait une hausse sur le poste charges financières de la dette de 9.977.317.484 FCFA pour se situer à 388.384.468.502 FCFA.

Dégrèvements et remboursements

La dotation connaitrait une hausse de 30.723.195.688 FCFA relative aux remboursements de la TVA (Pétrole et HP).

Restructuration des entreprises

Ce programme enregistrerait une hausse de 17.973.550 FCFA exclusivement en titre 6, pour la prise en compte des besoins additionnels relative à la restructuration des entreprises.

Soutien aux produits pétroliers

Le programme "soutien aux produits pétroliers" enregistrerait une hausse de 31.696.022.544 FCFA en lien avec le soutien aux prix des carburants.

Dette aux agents Publics

Le programme enregistre une baisse sur le poste des autres dépenses de 1.184.283.299 FCFA.

Lutte contre la vie chère

Le programme Lutte contre la vie chère enregistrerait une baisse de 89.427.362 FCFA en dépenses de transfert.

60. PENSIONS

60.1 Tableau des variations

			LFR 2024		
Programme/Titre	LFI 2024	Budget hors ADP	Attribut de Produit (ADP)	Budget y compris (ADP)	Ecart
Mission Pensions	99 032 950 180	109 032 950 180	0	109 032 950 180	10 000 000 000
Titre 4. Dépenses de transfert	99 032 950 180	99 032 950 180	0	99 032 950 180	0
Titre 6. Autres dépenses	0	10 000 000 000	0	10 000 000 000	10 000 000 000
Pensions civiles, militaires et contractuels de l'Etat	83 722 558 891	93 722 558 891	0	93 722 558 891	9 999 999 999
Titre 4. Dépenses de transfert	83 722 558 891	83 722 558 891	0	83 722 558 891	-1
Titre 6. Autres dépenses	0	10 000 000 000	0	10 000 000 000	10 000 000 000
Pensions spéciales	10 929 657 824	10 929 657 824	-	10 929 657 824	-1
Titre 4. Dépenses de transfert	10 929 657 824	10 929 657 824	0	10 929 657 824	-1
Pensions main d'œuvre non permanente de l'Etat	4 380 733 465	4 380 733 466	-	4 380 733 466	2
Titre 4. Dépenses de transfert	4 380 733 465	4 380 733 466	0	4 380 733 466	2

60.2 Justifications

Le niveau des crédits du Compte d'Affectation Spéciale (CAS) "Pension" augmenterait sur les autres dépenses (titre 6) pour un montant de 10.000.000.000 FCFA aux fins de la pris en charge des rappels pensions.

63. PROMOTION DU SPORT

63.1 Tableau des variations

		LFR 2024				
Programme/Titre	LFI 2024	Budget hors ADP	Attribut de Produit (ADP)	Budget y compris (ADP)	Ecart	
Mission Promotion du sport	8 588 249 011	7 933 757 537	0	7 933 757 537	-654 491 474	
Titre 3. Dépenses de biens et services	4 294 124 505	3 966 878 769	0	3 966 878 769	-327 245 737	
Titre 5. Dépenses d'investissement	4 294 124 505	3 966 878 769	0	3 966 878 769	-327 245 737	
Sport pour tous, sport de proximité	6 367 664 298	5 882 398 677	0	5 882 398 677	-485 265 621	
Titre 3. Dépenses de biens et services	3 169 628 371	2 928 077 999	0	2 928 077 999	-241 550 372	
Titre 5. Dépenses d'investissement	3 198 035 927	2 954 320 678	0	2 954 320 678	-243 715 249	
Sport amateur, d'élite et professionnel	2 220 584 712	2 051 358 860	0	2 051 358 860	-169 225 852	
Titre 3. Dépenses de biens et services	1 124 496 134	1 038 800 770	0	1 038 800 770	-85 695 365	
Titre 5. Dépenses d'investissement	1 096 088 578	1 012 558 090	0	1 012 558 090	-83 530 488	

63.2 Justifications

Le niveau des crédits du Compte d'Affectation Spéciale (CAS) "Promotion du sport" diminuerait globalement de 654.491.474 FCFA. Cette diminution serait imputable aux reprofilages des recettes liées aux droits d'accises et aux taxes sur les jeux de hasard alimentant ce CAS.

Les variations par programme se déclinent ainsi qu'il suit :

Sport pour tous, sport de proximité

Le programme enregistrerait une baisse de 485.265.621 FCFA répartie entre les dépenses en biens et services de 241.550.372 FCFA et d'investissement. La baisse des dépenses des biens et services est consécutive au réajustement des dépenses de l'Office National du Développement du Sport et de la Culture (ONDSC). En ce qui concerne les dépenses d'investissement la baisse de 243.715.249 FCFA serait imputée aux projets suivants :

- construction du plateau sportif du stade DIVUNGUI qui passerait de 209.176.326 FCFA à 50.000.000 FCFA;
- construction et équipement d'une structure d'accueil des jeunes à Franceville qui passerait de 216.458.400 FCFA à 131.919.477 FCFA.

Sport amateur, d'élite et professionnel

Le programme enregistrerait une baisse globale de 169.225.852 FCFA répartie entre les dépenses de biens et services (85.695.365 FCFA) et d'investissement. La diminution des dépenses de biens et services ferait l'objet de réajustement des dépenses de l'ONDSC. Celles des investissements entraineraient le reprofilage du projet lié aux travaux du parcours sportif au Lycée National Léon MBA qui passerait de 256.552.236 FCFA à 173.021.448 FCFA.

64. PROMOTION AUDIOVISUELLE ET CINEMATOGRAPHIQUE

64 1 Tableau des variations

Programme/Titre	LFI 2024	Budget hors ADP	Attribut de Produit (ADP)	Budget y compris (ADP)	Ecart
Mission Promotion audiovisuelle et cinématographique	1 722 671 149	1 837 869 816	-	1 837 869 816	115 198 667
Titre 3. Dépenses de biens et services	574 223 716	612 623 272	-	612 623 272	38 399 556
Titre 5. Dépenses d'investissement	1 148 447 433	1 225 246 544	-	1 225 246 544	76 799 111
Production des contenus audiovisuels	861 335 574	918 934 905	-	918 934 905	57 599 331
Titre 3. Dépenses de biens et services	287 111 858	306 311 630	-	306 311 630	19 199 772
Titre 5. Dépenses d'investissement	574 223 717	612 623 275	-	612 623 275	38 399 558
Production des contenus cinématographiques	861 335 575	918 934 911	-	918 934 911	57 599 336
Titre 3. Dépenses de biens et services	287 111 859	306 311 642	-	306 311 642	19 199 783
Titre 5. Dépenses d'investissement	574 223 716	612 623 269	-	612 623 269	38 399 553

64.2 Justifications

Le niveau des crédits du Compte d'Affectation Spéciale (CAS) "Promotion audiovisuelle et cinématographique" augmenterait de 115.198.667 FCFA. Cette variation serait imputée aux dépenses de biens et services et d'investissements.

Les variations par programme se déclinent ainsi qu'il suit :

Production des contenus audiovisuels

Le programme enregistrerait une hausse globale de 57.599.330 FCFA dont 19.199.772 FCFA en biens et services pour l'ajustement des charges de fonctionnement et 38.399.558 FCFA en

investissement pour l'étude de la mise en place d'un dispositif de mesure d'audience en République Gabonaise (Médiamétrie) qui passerait de 521.114.315 FCFA à 559.513.873 FCFA.

Production des contenus cinématographiques

Les dotations du programme augmenteraient de 57.599.336 FCFA dont 19.199.783 FCFA en biens et services pour la prise en compte du fonctionnement et 38.399.553 FCFA en investissement pour divers projets structurant du programme qui varie de 287.111.858 FCFA à 325.511.416 FCFA.

65. FORMATION POUR L'EMPLOI Tableau des variations

		LFR 2024				
Programme/Titre	LFI 2024	Budget hors ADP	Attribut de Produit (ADP)	Budget y compris (ADP)	Ecart	
Formation pour l'emploi	2 682 775 484	2 711 428 727	-	2 711 428 727	28 653 243	
Titre 3. Dépenses de biens et services	894 258 495	903 809 576	-	903 809 576	9 551 081	
Titre 5. Dépenses d'investissement	1 788 516 989	1 807 619 152	-	1 807 619 152	19 102 162	
Formation initiale	2 330 877 436	2 590 670 780	-	2 590 670 780	259 793 344	
Titre 3. Dépenses de biens et services	542 360 446	783 051 629		783 051 629	240 691 182	
Titre 5. Dépenses d'investissement	1 788 516 989	1 807 619 152		1 807 619 152	19 102 162	
Formation continue	351 898 048	120 757 947	-	120 757 947	- 231 140 101	
Titre 3. Dépenses de biens et services	351 898 048	120 757 947		120 757 947	- 231 140 101	

65.2 Justifications

Les crédits du Compte d'Affectation Spéciale (CAS) "Formation pour l'emploi" augmenteraient de 28.653.243 FCFA en raison des hausses de crédits en dépenses des biens et services et d'investissement imputées programme formation initiale.

• Formation initiale

Les crédits du programme "Formation initiale" augmenterait de 259.793.344 FCFA, consécutive à la prise en compte des besoins en dépenses des biens et services pour un montant de 240.691.182 FCFA et ceux relatifs aux projets d'investissement pour un montant de 19.102.162 FCFA dans le cadre du projet d'entretien et de maintenance des centres pour une variation 1.113.766.432 FCFA à 1.132.868.595 FCFA.

Formation continue

La baisse de 231.140.101 FCFA constatée sur le programme s'expliquerait par le réajustement des dépenses des biens et services en lien avec la diminution de la recette affectée au CAS.

67 Salubrité publique 67.1 Tableau des variations

		LFR 2024					
Programme/Titre	LFI 2024	Budget hors ADP	Attribut de Produit (ADP)	Budget y compris (ADP)	Ecart		
Salubrité publique	8 989 435 702	5 463 161 165	0	5 463 161 165	-3 526 274 537		
Titre 3. Dépenses de biens et services	1 832 888 155	1 113 903 444	0	1 113 903 444	-718 984 711		
Titre 4. Dépenses de transfert	5 864 565 871	3 564 080 058	0	3 564 080 058	-2 300 485 813		
Titre 5. Dépenses d'investissement	1 291 981 676	785 177 663	0	785 177 663	-506 804 013		
Assainissement et gestion des déchets	8 989 435 702	5 463 161 165	0	5 463 161 165	-3 526 274 537		
Titre 3. Dépenses de biens et services	1 832 888 155	1 113 903 444	0	1 113 903 444	-718 984 711		
Titre 4. Dépenses de transfert	5 864 565 871	3 564 080 058	0	3 564 080 058	-2 300 485 813		
Titre 5. Dépenses d'investissement	1 291 981 676	785 177 663	0	785 177 663	-506 804 013		

67.2 Justifications

La dotation de la mission "salubrité publique" enregistrerait une baisse de 3.526.274.537 FCFA imputée aux dépenses en fonctionnement et en investissement du programme "Assainissement et gestion des déchets", notamment par le reprofilage du projet équipement en matériel de voirie du Grand Libreville qui passerait de 1.038.793.983 FCFA à 531.989.970 FCFA.

68. VALORISATION DU PATRIMOINE DE L'ETAT ET CONTRÔLE DES PRODUITS PETROLIERS Tableau des variations

Programme/Titre	LFI 2024	Budget hors ADP	Attribut de Produit (ADP)	Budget y compris (ADP)	Ecart
Valorisation du patrimoine de l'Etat	24 476 274 404	26 202 435 347	-	26 202 435 347	1 726 160 942
Titre 3. Dépenses de biens et services	2 877 430 222	3 080 357 660	-	3 080 357 660	202 927 438
Titre 5. Dépenses d'investissement	21 598 844 182	23 122 077 686	-	23 122 077 686	1 523 233 504
Contrôle de la qualité des produits pétroliers	2 948 767 030	3 734 866 157	-	3 734 866 157	786 099 127
Titre 3. Dépenses de biens et services	944 054 442	798 021 514	-	798 021 514	- 146 032 928
Titre 5. Dépenses d'investissement	2 004 712 588	2 936 844 643	-	2 936 844 643	932 132 055
Entretien du patrimoine mobilier et immobilier	1 776 479 375	1 799 718 447	-	1 799 718 447	23 239 072
Titre 3. Dépenses de biens et services	498 787 473	522 026 544	-	522 026 544	23 239 072
Titre 5. Dépenses d'investissement	1 277 691 903	1 277 691 903	-	1 277 691 903	-
Entretien et maintenance du système d'information des douanes	1 607 743 454	1 933 464 748	-	1 933 464 748	325 721 294
Titre 3. Dépenses de biens et services	1 041 356 347	1 367 077 641	-	1 367 077 641	325 721 295
Titre 5. Dépenses d'investissement	566 387 107	566 387 107	-	566 387 107	-
Gestion des infrastructures aéroportuaires	16 427 124 745	17 018 226 194	-	17 018 226 194	591 101 450
Titre 5. Dépenses d'investissement	16 427 124 745	17 018 226 194	-	17 018 226 194	591 101 449

68.2 Justifications

Les crédits du Compte d'Affectation Spéciale "Valorisation du patrimoine de l'Etat" augmenteraient de 1.726.160.942 FCFA. Cette augmentation serait imputée aux dépenses de biens et services et celles relatives aux investissements.

• Contrôle de la qualité des produits pétroliers

L'augmentation des crédits d'un montant de 786.099.127FCFA constatée dans ce programme serait impactée au projet de construction d'un bâtiment annexe (R+2) abritant des nouveaux laboratoires et bureaux qui évoluerait de 1.004.712.588 FCFA à 1.936.844.643 FCFA. Aussi, la variation à la baisse de crédits au niveau des dépenses des biens et services expliquée par un réajustement des charges de fonctionnement.

Entretien du patrimoine mobilier et immobilier

La hausse de 23.239.072 FCFA des dépenses de biens et services du programme susmentionné, serait orientée vers les opérations de terrain de la Direction Générale du Patrimoine de l'Etat (DGPE).

Gestion des infrastructures aéroportuaires

L'accroissement de 591.101.449 FCFA des crédits de ce programme est imputé au projet de développement des infrastructures aéroportuaires qui passerait de 16.427.124.744 FCFA à 17.018.226.194 FCFA.

Entretien et maintenance du système d'information des douanes

Ce programme connaitrait une augmentation de 325.721.295 FCFA exclusivement sur les dépenses de biens et services pour l'entretien du système d'information Sydonia world.

69. FINANCEMENT DE L'HABITATTableau des variations

Programme/Titre	LFI 2024	Budget hors ADP	Attribut de Produit (ADP)	Budget y compris (ADP)	Ecart
Financement de l'Habitat	8 893 004 660	9 422 554 909	-	9 422 554 909	529 550 250
Titre 3. Dépenses de biens et services	1 778 600 932	1 884 510 982	-	1 884 510 982	105 910 050
Titre 5. Dépenses d'investissement	7 114 403 728	7 538 043 927	-	7 538 043 927	423 640 200
Offre de logement	8 715 144 566	9 244 694 815	-	9 244 694 815	529 550 249
Titre 3. Dépenses de biens et services	1 600 740 838	1 706 650 888		1 706 650 888	105 910 050
Titre 5. Dépenses d'investissement	7 114 403 728	7 538 043 927		7 538 043 927	423 640 200

68.2 Justifications

Les crédits de la mission "Financement de l'habitat " seraient en augmentation de 529.550.250 FCFA. Cela se justifierait par la révision à la hausse des prévisions relatives à la taxe Fonds National de l'Habitat entrainant l'ajustement des besoins en fonctionnement sur le programme offre de logement de 105.910.050 FCFA, et par la prise en compte des projets d'investissements à hauteur de 423.640.200 FCFA, dont :

- Etudes d'impact environnemental 1.153.678.774 FCFA;
- Etudes d'ingénierie, d'architecture, d'urbanisme et de topographie 2.903.737.239 FCFA;
- Contrôle technique 759.671.613 FCFA;
- Acquisitions, construction et grosses réparations des immeubles 2.720.956.301 FCFA.

Ainsi que le reprofilage de certains projets notamment, Mélisse-Domaine du golf et Movingui innovation city.

71.ENTRETIEN DU PATRIMOINE ROUTIER DE L'ETAT

71.1 Tableau des variations

			LFR 2024		
Programme/Titre	LFI 2024	Budget hors ADP	Attribut de Produit (ADP)	Budget y compris (ADP)	Ecart
Entretien du patrimoine routier de l'Etat	50 090 826 524	33 665 718 668	0	33 665 718 668	-16 425 107 856
Titre 3. Dépenses de biens et services	2 231 083 399	2 824 696 930	0	2 824 696 930	593 613 531
Titre 5. Dépenses d'investissement	47 859 743 125	30 841 021 739	0	30 841 021 739	-17 018 721 386
Entretien des routes nationales et départementales	17 992 412 092	12 565 270 887	0	12 565 270 887	-5 427 141 205
Titre 3. Dépenses de biens et services	1 561 758 379	1 977 287 850	0	1 977 287 850	415 529 471
Titre 5. Dépenses d'investissement	16 430 653 713	10 587 983 037	0	10 587 983 037	-5 842 670 676
Entretien des voiries urbaines	32 098 414 432	21 100 447 781	0	21 100 447 781	-10 997 966 651
Titre 3. Dépenses de biens et services	669 325 020	847 409 079	0	847 409 079	178 084 060
Titre 5. Dépenses d'investissement	31 429 089 412	20 253 038 702	0	20 253 038 702	-11 176 050 710

71.2 Justifications

Les crédits de la mission "Entretien du patrimoine routier de l'Etat "seraient en diminution de 16.425.107.856 FCFA. Cette baisse serait imputée aux dépenses d'investissement, nonobstant une hausse des crédits sur les dépenses des biens et services pour 593.613.531 FCFA.

Les variations par programme se déclinent ainsi qu'il suit :

Entretien des routes nationales et départementales

La baisse de 5.427.141.205 FCFA, enregistrée dans ce programme est impactée aux projets d'investissement, entrainant le reprofilage en N+1 des projets suivants :

- Contingences (travaux d'urgence, imprévus) de -1.000.000.000 FCFA;
- Entretien de la route Bindoumessang-Akam effack- Alene-Akam essatouk de 1.000.000.000 FCFA.

Et la modification des inscriptions sur les projets suivants :

- Autres travaux en régie de 1.100.000.000 FCFA à 100.000.000 FCFA ;
- Entretien des dépendances et des ouvrages d'assainissement des routes bitumées de 2.000.000.000 FCFA à 157.329.324 FCFA;
- Acquisition des matériels Génie-civil de 1.350.000.000 FCFA à 350.000.000 FCFA.

Entretien des voiries urbaines

Ce programme connaitrait une diminution de ses crédits à hauteur de 10.997.966.651 FCFA, nonobstant une augmentation en dépenses de biens et services de 178.084.060 FCFA relative aux missions de de suivi et contrôle des projets. Les dépenses d'investissement diminueraient de 11.176.050.710 FCFA imputées aux projets de manières suivantes :

- Travaux de signalisation horizontale / verticale qui passerait de 2.000.000.000 FCFA à 823.949.290 FCFA ;
- Réhabilitation des voiries sur les 8 provinces qui baisserait de 23.500.000.000 FCFA à 13.500.000.000 FCFA.